



REPUBLIQUE FRANCAISE

*POSTE COMPTABLE : CFP DE L'AGGLOMERATION DE
CAP EXCELLENCE*

BUDGET PRINCIPAL

***BUDGET PRIMITIF
2022***

Communauté d'Agglomération

CAP EXCELLENCE

18 boulevard Légitimus

97110 POINTE-A-PITRE

Téléphone : 05 90 68 92 92

Télécopie : 05 90 68 92 72

mail : www.capexcellence.net

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - CAP EXCELLENCE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20001865300010

POSTE COMPTABLE : cfp de l agglomeration

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : Budget principal CAP EXCELLENCE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	59
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	64
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	86
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	120
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	121
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	125
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	126
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	127
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	129
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	130
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	131
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	132
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	133
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	135
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	138
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	139
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	143
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	144
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	145
--	-----

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Réception par le préfet	Code INSEE	CAP EXCELLENCE Budget principal CAP EXCELLENCE	BP 2022
Affichage : 28/04/2022			

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	99 532
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	2 036
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
53 976 028,00	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	617,29	0
2	Produit des impositions directes/population	371,71	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	658,20	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	86,51	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	95,30	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	17,06 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	97,60 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	13,14 %	NaN %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Réception par le préfet : 22/04/2022	I – INFORMATIONS GENERALES	I
Affichage : 22/04/2022		MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Réception par le préfet : 22/04/2022	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
Affichage : 21/04/2022	VUE D'ENSEMBLE	A1

FUNCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	65 612 283,00	65 612 283,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT (3)		65 612 283,00	65 612 283,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	12 648 009,00	12 648 009,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		12 648 009,00	12 648 009,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	78 260 292,00	78 260 292,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Réception par le préfet : 22/04/2022	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
Affichage : 28/04/2022	SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 470 144,77	0,00	0,00	9 134 851,00	9 134 851,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 100 000,00	0,00	0,00	10 500 000,00	10 500 000,00
014	Atténuations de produits	37 779 736,00	0,00	0,00	36 500 000,00	36 500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 015 000,00	0,00	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		58 364 880,77	0,00	0,00	60 034 851,00	60 034 851,00
66	Charges financières	1 650 000,00	0,00	200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
67	Charges exceptionnelles	345 620,26	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	1 550 450,21		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		61 910 951,24	0,00	200 000,00	61 534 851,00	61 534 851,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	5 144 196,10		0,00	3 310 424,10	3 310 424,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	779 185,02		0,00	767 007,90	767 007,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 923 381,12		0,00	4 077 432,00	4 077 432,00
TOTAL		67 834 332,36	0,00	200 000,00	65 612 283,00	65 612 283,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 612 283,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	110 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	189 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	45 669 638,00	0,00	0,00	47 385 307,00	47 385 307,00
74	Dotations et participations	16 151 491,73	0,00	0,00	18 006 976,00	18 006 976,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes de gestion courante		62 220 129,73	0,00	0,00	65 612 283,00	65 612 283,00
76	Produits financiers	440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	127 104,53	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		62 787 234,26	0,00	0,00	65 612 283,00	65 612 283,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		62 787 234,26	0,00	0,00	65 612 283,00	65 612 283,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 612 283,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 077 432,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

Réception par (5) DF 023 = RI 021 ; RI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

Affichage : 22/04/2022 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Réception par le préfet : 22/04/2022	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
Affichage : 28/04/2022	SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	134 318,30	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	775 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 174 579,38	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	20 721 633,74	0,00	0,00	8 394 009,00	8 394 009,00
	Total des dépenses d'équipement	22 805 531,42	0,00	0,00	8 624 009,00	8 624 009,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 350 000,00	0,00	0,00	924 000,00	924 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	3 850 000,00	0,00	0,00	4 024 000,00	4 024 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	26 655 531,42	0,00	0,00	12 648 009,00	12 648 009,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 000 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 000 000,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	28 655 531,42	0,00	0,00	12 648 009,00	12 648 009,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 648 009,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 023 311,68	0,00	0,00	4 170 577,00	4 170 577,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 000 000,00	0,00	0,00	4 250 000,00	4 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	14 023 311,68	0,00	0,00	8 420 577,00	8 420 577,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	941 730,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 406 566,70	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	4 548 296,70	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	18 571 608,38	0,00	0,00	8 570 577,00	8 570 577,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	5 144 196,10		0,00	3 310 424,10	3 310 424,10
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	779 185,02		0,00	767 007,90	767 007,90
041	Opérations patrimoniales (4)	2 000 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 923 381,12		0,00	4 077 432,00	4 077 432,00

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	26 494 989,50	0,00	0,00	12 648 009,00	12 648 009,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 648 009,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

4 077 432,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Réception par le préfet : 22/04/2022	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
Affichage : 22/04/2022	BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 134 851,00		9 134 851,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 500 000,00		10 500 000,00
014	Atténuations de produits	36 500 000,00		36 500 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 900 000,00		3 900 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
67	Charges exceptionnelles	300 000,00	0,00	300 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	767 007,90	767 007,90
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 310 424,10	3 310 424,10
Dépenses de fonctionnement – Total		61 534 851,00	4 077 432,00	65 612 283,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 612 283,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	8 394 009,00		8 394 009,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	30 000,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	200 000,00	0,00	200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	600 000,00	0,00	600 000,00
27	Autres immobilisations financières	924 000,00	0,00	924 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		12 648 009,00	0,00	12 648 009,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 648 009,00
---	----------------------

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Réception par le préfet : 22/04/2022	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
Affichage : 22/04/2022	BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100 000,00		100 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	20 000,00		20 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	47 385 307,00		47 385 307,00
74	Dotations et participations	18 006 976,00		18 006 976,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	0,00	100 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		65 612 283,00	0,00	65 612 283,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 612 283,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	150 000,00	0,00	150 000,00
13	Subventions d'investissement	4 170 577,00	0,00	4 170 577,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	4 250 000,00	0,00	4 250 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		767 007,90	767 007,90
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		3 310 424,10	3 310 424,10
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		8 570 577,00	4 077 432,00	12 648 009,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 648 009,00
---	----------------------

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Réception par le préfet : 22/04/2022	III – VOTE DU BUDGET	III
Affichage : 28/04/2022	SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	6 470 144,77	0,00	9 134 851,00
60611	Eau et assainissement	2 000,20	0,00	3 000,00
60612	Energie - Electricité	135 000,00	0,00	115 000,00
60622	Carburants	55 000,00	0,00	57 000,00
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	0,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	70 000,00	0,00	24 500,00
60636	Vêtements de travail	500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	20 000,00	0,00	28 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	177 683,67	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	475 000,00	0,00	2 246 924,00
6132	Locations immobilières	1 250 000,00	0,00	1 100 000,00
6135	Locations mobilières	550 000,00	0,00	440 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	25 000,00	0,00	38 000,00
61521	Entretien terrains	300 000,00	0,00	360 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100 000,00	0,00	100 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	100 000,00	0,00	60 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	215 000,00	0,00	910 927,00
61551	Entretien matériel roulant	40 000,00	0,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	115 000,00	0,00	50 000,00
6156	Maintenance	200 000,00	0,00	205 000,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	100 000,00
617	Etudes et recherches	200 000,00	0,00	227 500,00
6182	Documentation générale et technique	15 000,00	0,00	61 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	100 000,00	0,00	64 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	15 000,00	0,00	60 000,00
6188	Autres frais divers	20 000,00	0,00	22 000,00
6226	Honoraires	200 000,00	0,00	224 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	30 000,00	0,00	40 000,00
6228	Divers	170 000,00	0,00	50 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	26 000,00	0,00	33 000,00
6237	Publications	0,00	0,00	3 000,00
6238	Divers	841 960,90	0,00	1 407 000,00
6241	Transports de biens	20 000,00	0,00	10 000,00
6247	Transports collectifs	200 000,00	0,00	212 000,00
6251	Voyages et déplacements	35 000,00	0,00	25 000,00
6256	Missions	30 000,00	0,00	25 000,00
6257	Réceptions	70 000,00	0,00	75 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	0,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	150 000,00	0,00	160 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	50 000,00	0,00	25 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	80 000,00	0,00	25 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	300 000,00	0,00	400 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	50 000,00	0,00	80 000,00
63513	Autres impôts locaux	15 000,00	0,00	20 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 100 000,00	0,00	10 500 000,00
6331	Versement mobilité	75 000,00	0,00	75 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	35 000,00	0,00	30 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	100 000,00	0,00	100 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	16 000,00	0,00	15 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 250 000,00	0,00	3 250 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	120 000,00	0,00	130 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	2 600 000,00	0,00	2 704 000,00
64131	Rémunérations non tit.	950 000,00	0,00	1 050 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	664 000,00	0,00	670 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	90 000,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	95 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	850 000,00	0,00	900 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 200 000,00	0,00	1 300 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	60 000,00	0,00	62 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	20 000,00	0,00	50 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000,00	0,00	19 000,00
6488	Autres charges	50 000,00	0,00	50 000,00
014	Atténuations de produits	37 779 736,00	0,00	36 500 000,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	250 000,00	0,00	383 603,00
739211	Attributions de compensation	32 090 641,00	0,00	30 654 673,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	250 000,00	0,00	250 000,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022
Affichage : 28/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Chap. / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
739221	FNGIR	4 511 724,00	0,00	4 511 724,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	677 371,00	0,00	700 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 015 000,00	0,00	3 900 000,00
6518	Autres	115 000,00	0,00	104 000,00
6531	Indemnités	440 000,00	0,00	547 000,00
6532	Frais de mission	10 000,00	0,00	15 000,00
6533	Cotisations de retraite	25 000,00	0,00	30 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	85 000,00	0,00	100 000,00
6535	Formation	10 000,00	0,00	18 000,00
6536	Frais de représentation du maire	10 000,00	0,00	10 000,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	220 000,00	0,00	226 000,00
65548	Autres contributions	1 300 000,00	0,00	1 250 000,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	200 000,00	0,00	0,00
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	100 000,00	0,00	100 000,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	400 000,00	0,00	400 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		58 364 880,77	0,00	60 034 851,00
66	Charges financières (b)	1 650 000,00	200 000,00	1 200 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 450 000,00	0,00	1 000 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	200 000,00	200 000,00	200 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	345 620,26	0,00	300 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	200 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	345 620,26	0,00	100 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	1 550 450,21	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	1 550 450,21	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		61 910 951,24	200 000,00	61 534 851,00
023	Virement à la section d'investissement	5 144 196,10	0,00	3 310 424,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	779 185,02	0,00	767 007,90
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	779 185,02	0,00	767 007,90
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 923 381,12	0,00	4 077 432,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 923 381,12	0,00	4 077 432,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		67 834 332,36	200 000,00	65 612 283,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 612 283,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	400 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	200 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	200 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Réception par le préfet : 22/04/2022	III – VOTE DU BUDGET	III
Affichage : 22/04/2022	SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	110 000,00	0,00	100 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	0,00	10 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	50 000,00	0,00	90 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	189 000,00	0,00	20 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	4 000,00	0,00	20 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	25 000,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	160 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	45 669 638,00	0,00	47 385 307,00
73111	Impôts directs locaux	23 792 503,00	0,00	24 509 225,00
73112	Cotisation sur la VAE	9 773 895,00	0,00	9 498 877,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	1 938 356,00	0,00	2 058 654,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	966 210,00	0,00	987 526,00
7372	Taxes sur les carburants	0,00	0,00	800 000,00
7382	Fraction de TVA	9 198 674,00	0,00	9 531 025,00
74	Dotations et participations	16 151 491,73	0,00	18 006 976,00
74124	Dotation d'intercommunalité	3 050 000,00	0,00	3 000 000,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	6 526 159,00	0,00	6 500 000,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	130 000,00
7473	Participat° Départements	183 515,73	0,00	115 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	1 851 586,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	6 147 902,00	0,00	6 365 531,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	43 915,00	0,00	44 859,00
748372	Dotation politique de la ville	200 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	0,00	100 000,00
752	Revenus des immeubles	100 000,00	0,00	100 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		62 220 129,73	0,00	65 612 283,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	440 000,00	0,00	0,00
76238	Remb. Int. emprunts transf. autres tiers	440 000,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	127 104,53	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	127 104,53	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		62 787 234,26	0,00	65 612 283,00
= a+b+c+d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		62 787 234,26	0,00	65 612 283,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	65 612 283,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Réception par (16) inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Réception par le préfet : 22/04/2022	III – VOTE DU BUDGET	III
Affichage : 22/04/2022	SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	134 318,30	0,00	30 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	0,00	30 000,00
2051	Concessions, droits similaires	34 318,30	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	775 000,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	375 000,00	0,00	0,00
2041642	IC : Bâtiments, installations	400 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 174 579,38	0,00	200 000,00
2135	Installations générales, agencements	84 990,82	0,00	30 000,00
2152	Installations de voirie	81 651,17	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	300 000,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	10 000,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	62 236,20	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	10 000,00
217534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	174 694,84	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	257 926,79	0,00	40 000,00
2184	Mobilier	87 476,17	0,00	40 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	115 603,39	0,00	80 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
091	Opération d'équipement n° 091 (5)	28 000,00	0,00	0,00
092	Opération d'équipement n° 092 (5)	100 000,00	0,00	0,00
11	Opération d'équipement n° 11 (5)	101 519,00	0,00	0,00
13	Opération d'équipement n° 13 (5)	374 537,87	0,00	80 000,00
14	Opération d'équipement n° 14 (5)	171 433,00	0,00	0,00
18	Opération d'équipement n° 18 (5)	181 098,02	0,00	0,00
20	Opération d'équipement n° 20 (5)	788 321,36	0,00	459 009,00
22	Opération d'équipement n° 22 (5)	2 117 197,24	0,00	950 000,00
23	Opération d'équipement n° 23 (5)	33 363,75	0,00	0,00
230	Opération d'équipement n° 230 (5)	4 626 721,40	0,00	900 000,00
231	Opération d'équipement n° 231 (5)	200 000,00	0,00	0,00
232	Opération d'équipement n° 232 (5)	0,00	0,00	200 000,00
233	Opération d'équipement n° 233 (5)	167 573,58	0,00	100 000,00
234	Opération d'équipement n° 234 (5)	0,00	0,00	403 000,00
24	Opération d'équipement n° 24 (5)	50 000,00	0,00	110 000,00
25	Opération d'équipement n° 25 (5)	629 331,87	0,00	200 000,00
26	Opération d'équipement n° 26 (5)	799 818,31	0,00	400 000,00
37	Opération d'équipement n° 37 (5)	882 434,38	0,00	400 000,00
45	Opération d'équipement n° 45 (5)	232 957,14	0,00	0,00
47	Opération d'équipement n° 47 (5)	735 436,82	0,00	0,00
49	Opération d'équipement n° 49 (5)	717 028,45	0,00	1 600 000,00
51	Opération d'équipement n° 51 (5)	930 942,13	0,00	0,00
53	Opération d'équipement n° 53 (5)	26 098,26	0,00	0,00
57	Opération d'équipement n° 57 (5)	664 224,29	0,00	300 000,00
61	Opération d'équipement n° 61 (5)	529 109,94	0,00	150 000,00
62	Opération d'équipement n° 62 (5)	16 573,37	0,00	0,00
64	Opération d'équipement n° 64 (5)	127 694,50	0,00	45 000,00
67	Opération d'équipement n° 67 (5)	211 868,81	0,00	150 000,00
71	Opération d'équipement n° 71 (5)	17 096,86	0,00	0,00
73	Opération d'équipement n° 73 (5)	7 703,50	0,00	0,00
77	Opération d'équipement n° 77 (5)	450 000,00	0,00	150 000,00
79	Opération d'équipement n° 79 (5)	2 200 000,00	0,00	200 000,00
80	Opération d'équipement n° 80 (5)	1 050 000,00	0,00	200 000,00
86	Opération d'équipement n° 86 (5)	0,00	0,00	511 000,00
87	Opération d'équipement n° 87 (5)	1 453 549,89	0,00	469 000,00
88	Opération d'équipement n° 88 (5)	100 000,00	0,00	417 000,00
Total des dépenses d'équipement		22 805 531,42	0,00	8 624 009,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
1641	Emprunts en euros	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	600 000,00

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022
Affichage : 28/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	600 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 350 000,00	0,00	924 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	1 350 000,00	0,00	924 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 850 000,00	0,00	4 024 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		26 655 531,42	0,00	12 648 009,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	2 000 000,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	2 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		28 655 531,42	0,00	12 648 009,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 648 009,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Réception par le préfet : 22/04/2022	III – VOTE DU BUDGET	III
Affichage : 22/04/2022	SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 023 311,68	0,00	4 170 577,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	4 709 079,68	0,00	2 285 260,00
1312	Subv. transf. Régions	1 179 232,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	0,00	980 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	135 000,00	0,00	905 317,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 000 000,00	0,00	4 250 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	4 250 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	8 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 023 311,68	0,00	8 420 577,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 348 296,70	0,00	150 000,00
10222	FCTVA	941 730,00	0,00	150 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 406 566,70	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 200 000,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	1 200 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 548 296,70	0,00	150 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		18 571 608,38	0,00	8 570 577,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	5 144 196,10	0,00	3 310 424,10
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	779 185,02	0,00	767 007,90
28031	Frais d'études	8 395,75	0,00	981,00
28032	Frais de recherche et de développement	24 759,00	0,00	24 760,00
28033	Frais d'insertion	9 283,53	0,00	11 051,20
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	31 268,00	0,00	31 268,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 825,00	0,00	1 825,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	2 229,00	0,00	2 229,00
28051	Concessions et droits similaires	50 069,83	0,00	37 748,36
281318	Autres bâtiments publics	135 783,00	0,00	135 783,00
28135	Installations générales, agencements, ..	314 743,00	0,00	325 789,00
28138	Autres constructions	6 965,00	0,00	6 965,00
28152	Installations de voirie	1 342,00	0,00	1 342,00
281533	Réseaux câblés	282,00	0,00	282,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	269,00	0,00	269,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	5 683,00	0,00	6 604,56
28181	Installations générales, aménagt divers	3 002,15	0,00	2 668,00
28182	Matériel de transport	13 579,56	0,00	9 943,05
28183	Matériel de bureau et informatique	72 787,00	0,00	73 815,17
28184	Mobilier	75 435,95	0,00	77 770,73
28188	Autres immo. corporelles	21 483,25	0,00	15 913,83
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 923 381,12	0,00	4 077 432,00
041	Opérations patrimoniales (9)	2 000 000,00	0,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	2 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 923 381,12	0,00	4 077 432,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		26 494 989,50	0,00	12 648 009,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022
Affichage : 23/04/2022

Chap / Art (1)

Libellé (1)

Pour mémoire
budget précédent
(2)Propositions
nouvelles (3)

Vote (4)

971-200018653-20220420-20220402286-DE

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

12 648 009,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 091 (1)
LIBELLE : ELABORATION STRATEGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 092 (1)****LIBELLE : TRAVAUX DE RELAMPING ET EXTENSION RESEAU D ECLAIRAGE PUBLIC DOTH****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)
LIBELLE : BASE DE CANOE KAYAK/ECOLE DE VOILE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 000,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13 (1)
LIBELLE : PCET PLAN CLIMAT ENERGIE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		119 082,91	a 0,00	0,00	b 80 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	119 082,91	0,00	0,00	80 000,00	0,00
2031	Frais d'études	107 000,35	0,00	0,00	80 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	781,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	11 301,36	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-80 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14 (1)****LIBELLE : TCSP****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		990 339,43	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	389 123,21	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	389 123,21	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	601 216,22	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	601 216,22	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18 (1)
LIBELLE : SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		271 943,19	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	271 943,19	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	271 943,19	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20 (1)
LIBELLE : PROGRAMME ABYMES- PERRIN 2030****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		10 896 586,64	a 0,00	0,00	b 459 009,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	583 015,26	0,00	0,00	259 009,00	0,00
2031	Frais d'études	579 855,85	0,00	0,00	200 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 159,41	0,00	0,00	59 009,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 313 571,38	0,00	0,00	200 000,00	0,00
2111	Terrains nus	9 336 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	602 382,68	0,00	0,00	200 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	334 489,49	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	40 399,21	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-459 009,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22 (1)
LIBELLE : ZAE DUGAZON PETIT PEROU****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 332 132,21	a 0,00	0,00	b 950 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	532 423,49	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	532 423,49	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 799 708,72	0,00	0,00	950 000,00	0,00
2118	Autres terrains	409 275,86	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	407 656,02	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	3 982 776,84	0,00	0,00	950 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-950 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23 (1)
LIBELLE : PROMENADE VERTE ET BLEUE/ABYMES/ PAP****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		83 671,75	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	83 671,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	83 671,75	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 230 (1)
LIBELLE : CONSTRUCTION CANAL HYDRAULIQUE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 063 604,33	a 0,00	0,00	b 900 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	271 380,49	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	268 050,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 329,91	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 792 223,84	0,00	0,00	900 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 965 559,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	1 826 664,48	0,00	0,00	900 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-900 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 231 (1)
LIBELLE : ESPACES COWORKING****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		99 211,36	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	91 925,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	91 925,59	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 285,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	7 285,77	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 232 (1)
LIBELLE : FONDS RICHER QVA****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-200 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 233 (1)****LIBELLE : GEMAPI****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		133 452,68	a 0,00	0,00	b 100 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	100 887,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	100 790,21	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	97,65	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	32 564,82	0,00	0,00	100 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	32 564,82	0,00	0,00	100 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-100 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 234 (1)****LIBELLE : GEPU****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 403 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	403 000,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	403 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-403 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 24 (1)
LIBELLE : EX MUSEE L HERMIER****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		526 077,62	a 0,00	0,00	b 110 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 450,38	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 450,38	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	513 627,24	0,00	0,00	110 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	513 627,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-110 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 25 (1)
LIBELLE : REQUALIFICATION ZAE POINTE - A- PITRE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		352 342,63	a 0,00	0,00	b 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	67 448,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	64 230,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 218,27	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	284 894,16	0,00	0,00	200 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	284 894,16	0,00	0,00	200 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-200 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 26 (1)
LIBELLE : REHABILITATION ZAE DE BAIE MAHAULT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 281 391,89	a 0,00	0,00	b 400 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	368 007,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	368 007,75	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	913 384,14	0,00	0,00	400 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	913 384,14	0,00	0,00	400 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-400 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 37 (1)
LIBELLE : MARCHÉ ALIMENTAIRE DE GROS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 282 313,22	a 0,00	0,00	b 400 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	392 948,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	386 830,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 194,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	924,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	653 559,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	653 559,96	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 235 804,31	0,00	0,00	400 000,00	0,00
2313	Constructions	609 216,81	0,00	0,00	400 000,00	0,00
237	Avances versées commandes immo. corpo.	29 837,50	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	596 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-400 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 45 (1)
LIBELLE : TRAVAUX BIBLIOTHEQUES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		102 467,08	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	25 682,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	25 682,82	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	76 784,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	76 784,26	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 47 (1)
LIBELLE : CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE/COMMUNA

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		11 886 778,98	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 074,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	672,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 402,20	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 883 704,08	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	11 856 722,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	22 751,37	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 230,20	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 49 (1)
LIBELLE : REHABILITATION RENAISSANCE/PAP****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		450 579,88	a 0,00	0,00	b 1 600 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	278 277,22	0,00	0,00	200 000,00	0,00
2031	Frais d'études	275 397,41	0,00	0,00	200 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 879,81	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	172 302,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	145 206,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	27 096,13	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-1 600 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 51 (1)
LIBELLE : PROJET DE RENOVATION URBAINE 2/COMMUNAUT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 996 314,21	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 938 415,81	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 933 968,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 447,55	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 627,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 627,50	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	56 270,90	0,00	0,00	0,00	0,00
237	Avances versées commandes immo. corpo.	6 116,15	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	50 154,75	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 53 (1)
LIBELLE : ECO QUARTIER DE L ASSAINISSEMENT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 653,34	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	4 653,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 502,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	150,59	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 57 (1)
LIBELLE : IMM CGRR/RECTORAT/BAOBAB/COMMUNAUTAIRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 659 454,99	a 0,00	0,00	b 300 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	141 612,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	135 848,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 764,69	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 517 842,02	0,00	0,00	300 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	4 049 849,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	2 152 130,81	0,00	0,00	300 000,00	0,00
2138	Autres constructions	208 954,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 209,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	40 841,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	58 076,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 780,54	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-300 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 61 (1)
LIBELLE : SCOT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		291 509,53	a 0,00	0,00	b 150 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	291 509,53	0,00	0,00	150 000,00	0,00
2031	Frais d'études	291 021,28	0,00	0,00	150 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	488,25	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-150 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 62 (1)
LIBELLE : STRATEGIE LOCALE RISQUE INONDATION****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 64 (1)
LIBELLE : SYSTHEME D 'INFORMATION GEOGRAPHIQUE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		183 931,16	a 0,00	0,00	b 45 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	176 652,19	0,00	0,00	45 000,00	0,00
2031	Frais d'études	40 524,75	0,00	0,00	45 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 138,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	134 988,52	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 278,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 278,97	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-45 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 67 (1)
LIBELLE : TRAVAUX D'URGENCE FOND RICHER B/MAHAULT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		127 049,18	a 0,00	0,00	b 150 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	13 626,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	11 935,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 691,35	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	113 422,83	0,00	0,00	150 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	113 422,83	0,00	0,00	150 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-150 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 71 (1)
LIBELLE : COMPLEXE TECHNIQUE (COTIAN)****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 73 (1)
LIBELLE : PROGRAMME CAP EXCELLENCE NUMERIQUE 2.0****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 77 (1)
LIBELLE : PAP/PARTICIPATION PPI****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 150 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-150 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 79 (1)
LIBELLE : ABYMES/PARTICIPATION PPI****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-200 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 80 (1)
LIBELLE : B-MAH/PARTICIPATION PPI****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-200 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 86 (1)
LIBELLE : ZAE ABYMES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		59 495,09	a 0,00	0,00	b 511 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	59 495,09	0,00	0,00	100 000,00	0,00
2031	Frais d'études	59 397,44	0,00	0,00	100 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	97,65	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	411 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	411 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-511 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 87 (1)
LIBELLE : ZAE BAIE-MAHAULT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		43 210,12	a 0,00	0,00	b 469 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 210,12	0,00	0,00	369 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	43 210,12	0,00	0,00	369 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-469 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 88 (1)
LIBELLE : ZAE POINTE A PITRE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		21 719,96	a 0,00	0,00	b 417 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 719,96	0,00	0,00	317 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	21 719,96	0,00	0,00	317 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-417 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0	5 394 000	0	0	1 760 000	10 000	0	600 000	0	2 487 009	2 397 000	12 648 009
- Equipements municipaux (2)		1 420 000	0	0	1 760 000	10 000	0	0	0	2 487 009	2 397 000	8 074 009
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		550 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	550 000
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	5 394 000	0	0	1 760 000	10 000	0	600 000	0	2 487 009	2 397 000	12 648 009
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	5 394 000	0	0	1 760 000	10 000	0	600 000	0	2 487 009	2 397 000	12 648 009
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	4 077 432	4 400 000	0	0	0	0	0	0	0	2 235 317	1 935 260	12 648 009
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	4 077 432	4 400 000	0	0	0	0	0	0	0	2 235 317	1 935 260	12 648 009

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	4 077 432	58 209 851	0	210 000	1 263 000	40 000	90 000	0	0	336 000	1 386 000	65 612 283
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	4 077 432	58 209 851	0	210 000	1 263 000	40 000	90 000	0	0	336 000	1 386 000	65 612 283
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	65 592 283	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	65 612 283
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	65 592 283	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	65 612 283

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		0	5 394 000	0	0	1 760 000	10 000	0	600 000	0	2 487 009	2 397 000	12 648 009
Dépenses réelles		0	5 394 000	0	0	1 760 000	10 000	0	600 000	0	2 487 009	2 397 000	12 648 009
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	2 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	140 000	0	0	50 000	10 000	0	0	0	0	0	200 000
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	600 000	0	0	0	600 000
27	Autres immobilisations financières	0	924 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	924 000
Opérations d'équipement		0	1 800 000	0	0	1 710 000	0	0	0	0	2 487 009	2 397 000	8 394 009
091	ELABORATION STRATEGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
092	TRAVAUX DE RELAMPING ET EXTENTION RESEAU D ECLAIRAGE PUBLIC DOTH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	BASE DE CANOE KAYAK/ECOLE DE VOILE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	PCET PLAN CLIMAT ENERGIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000	0	80 000
14	TCSP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	PROGRAMME ABYMES- PERRIN 2030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	459 009	0	459 009
22	ZAE DUGAZON PETIT PEROU	0	950 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	950 000
23	PROMENADE VERTE ET BLEUE/ABYMES/ PAP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
230	CONSTRUCTION CANAL HYDRAULIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	900 000	0	900 000
231	ESPACES COWORKING	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
232	FONDS RICHER QVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000
233	GEMAPI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0	100 000
234	GEPU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	403 000	0	403 000

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022		01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
Affichage : 22/04/2022		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnem	Action économique	
971-200018653-20220420-20220402286-DE		Libellé											
24	EX MUSEE L HERMIER	0	0	0	0	110 000	0	0	0	0	0	0	110 000
25	REQUALIFICATION ZAE POINTE - A- PITRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	200 000
26	REHABILITATION ZAE DE BAIE MAHAULT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000	400 000
37	MARCHE ALIMENTAIRE DE GROS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000	400 000
45	TRAVAUX BIBLIOTHEQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
47	CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE/COMMUNA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49	REHABILITATION RENAISSANCE/PAP	0	0	0	0	1 600 000	0	0	0	0	0	0	1 600 000
51	PROJET DE RENOVATION URBAINE 2/COMMUNAUT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
53	ECO QUARTIER DE L ASSAINISSEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
57	IMM	0	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
61	CGRR/RECTORAT/BAOBAB/COMMUNAUTAIRE SCOT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	0	150 000
62	STRATEGIE LOCALE RISQUE INONDATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
64	SYSTHEME D 'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000	0	45 000
67	TRAVAUX D'URGENCE FOND RICHER B/MAHAULT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	0	150 000
71	COMPLEXE TECHNIQUE (COTIAN)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	PROGRAMME CAP EXCELLENCE NUMERIQUE 2.0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	PAP/PARTICIPATION PPI	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
79	ABYMES/PARTICIPATION PPI	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
80	B-MAH/PARTICIPATION PPI	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
86	ZAE ABYMES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	511 000	511 000
87	ZAE BAIE-MAHAULT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	469 000	469 000
88	ZAE POINTE A PITRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	417 000	417 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		4 077 432	4 400 000	0	0	0	0	0	0	0	2 235 317	1 935 260	12 648 009
Recettes réelles		0	4 400 000	0	0	0	0	0	0	0	2 235 317	1 935 260	8 570 577
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000

Accusé certifié exécutoire

Réception par	le préfet : 22/04/2022	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
Affichage : 21/04/2022		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnem	Action économique	
971-200018653-20220420-20220402286-DE	Art (1)	Libellé											
		13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	2 235 317	1 935 260	4 170 577
		16	Emprunts et dettes assimilées	0	4 250 000	0	0	0	0	0	0	0	4 250 000
		18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Recettes d'ordre	4 077 432	0	0	0	0	0	0	0	0	4 077 432
		021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 310 424	0	0	0	0	0	0	0	0	3 310 424
		040	Opérat° ordre transfert entre sections	767 008	0	0	0	0	0	0	0	0	767 008
		041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	4 077 432	58 209 851	0	210 000	1 263 000	40 000	90 000	0	0	336 000	1 386 000	65 612 283
Dépenses réelles	0	58 209 851	0	210 000	1 263 000	40 000	90 000	0	0	336 000	1 386 000	61 534 851
011	Charges à caractère général	0	7 135 851	0	210 000	163 000	40 000	90 000	0	110 000	1 386 000	9 134 851
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	10 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	10 500 000
014	Atténuations de produits	0	36 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	36 500 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	2 574 000	0	0	1 100 000	0	0	0	226 000	0	3 900 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	1 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200 000
67	Charges exceptionnelles	0	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	4 077 432	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 077 432
023	Virement à la section d'investissement	3 310 424	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 310 424
042	Opérat° ordre transfert entre sections	767 008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	767 008
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement	0	65 592 283	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	65 612 283
---	----------	-------------------	----------	----------	----------	---------------	----------	----------	----------	----------	----------	-------------------

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022		01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
Affichage : 20/04/2022		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnem	Action économique	
971-200018653-20220420-20220402286-DE		Libellé											
Recettes réelles		0	65 592 283	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	65 612 283
013	Atténuations de charges	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	20 000
73	Impôts et taxes	0	47 385 307	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 385 307
74	Dotations et participations	0	18 006 976	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 006 976
75	Autres produits de gestion courante	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		4 077 432,00	58 209 851,00	0,00	0,00	0,00	62 287 283,00
Dépenses de l'exercice		4 077 432,00	58 209 851,00	0,00	0,00	0,00	62 287 283,00
011	Charges à caractère général	0,00	7 135 851,00	0,00	0,00	0,00	7 135 851,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	10 500 000,00	0,00	0,00	0,00	10 500 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	36 500 000,00	0,00	0,00	0,00	36 500 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 310 424,10	0,00	0,00	0,00	0,00	3 310 424,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections	767 007,90	0,00	0,00	0,00	0,00	767 007,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2 574 000,00	0,00	0,00	0,00	2 574 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	65 592 283,00	0,00	0,00	0,00	65 592 283,00
Recettes de l'exercice		0,00	65 592 283,00	0,00	0,00	0,00	65 592 283,00
013	Atténuations de charges	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	47 385 307,00	0,00	0,00	0,00	47 385 307,00
74	Dotations et participations	0,00	18 006 976,00	0,00	0,00	0,00	18 006 976,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-4 077 432,00	7 382 432,00	0,00	0,00	0,00	3 305 000,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022		Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
Affichage : 22/04/2022			020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
971-200018653-20220420-20220402286-DE										
DEPENSES (2)			58 101 851,00	0,00	0,00	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice			58 101 851,00	0,00	0,00	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général		7 027 851,00	0,00	0,00	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés		10 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		36 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		2 574 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières		1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)			65 592 283,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice			65 592 283,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		47 385 307,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations		18 006 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)			7 490 432,00	0,00	0,00	-108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le (1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Affichage : 23/04/2022 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002

apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022
Affichage : 21/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	210 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	210 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	210 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le p(1)et : 2/04/2022	Affichage : 2/04/2022	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
971-200018653-20220420-20220402286-DE										
		76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-210 000,00	0,00	-210 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-210 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prestataire : 20/04/2022 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002

Affichage : 22/04/2022 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 100 000,00	3 000,00	160 000,00	0,00	1 263 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 100 000,00	3 000,00	160 000,00	0,00	1 263 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	3 000,00	160 000,00	0,00	163 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-1 100 000,00	-3 000,00	-160 000,00	0,00	-1 263 000,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022 Affichage : 22/04/2022 (1)		Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
			311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
971-200018653-20220420-20220402286-DE										
DEPENSES (2)			0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice			0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général		0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)			0,00	0,00	0,00	-1 100 000,00	-3 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-20 000,00	0,00	0,00	-20 000,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet (1) 22/04/2022 Affichage : 22/04/2022		Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
			411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
		DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
011		Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
012		Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014		Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022		Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023		Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042		Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043		Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65		Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656		Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66		Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67		Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68		Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
		Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
013		Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042		Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043		Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70		Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
73		Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74		Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75		Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76		Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77		Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78		Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-90 000,00	0,00	-90 000,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022
Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
	510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011 Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014 Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013 Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73 Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prestataire : 20/04/2022
Affichage : 22/04/2022

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		226 000,00	20 000,00	90 000,00	0,00	336 000,00
Dépenses de l'exercice		226 000,00	20 000,00	90 000,00	0,00	336 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	20 000,00	90 000,00	0,00	110 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	226 000,00	0,00	0,00	0,00	226 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-226 000,00	-20 000,00	-90 000,00	0,00	-336 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 000,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le p (0) : 22/04/2022		Libellé	Sous-fonction 81						
Affichage : 22/04/2022			810	811	812	813	814	815	816
971-200018653-20220420-20220402286-DE			Services communs	Eau et assainissement	Collecte et traitement ordures ménagères	Propreté urbaine	Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 000,00	0,00
011		Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012		Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014		Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022		Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023		Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042		Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043		Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65		Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 000,00	0,00
656		Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66		Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67		Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68		Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013		Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042		Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043		Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70		Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73		Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74		Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75		Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76		Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77		Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78		Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-226 000,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022 Affichage : 22/04/2022		Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
			820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
971-200018653-20220420-20220402286-DE												
DEPENSES (2)			0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	80 000,00	10 000,00	0,00	
Dépenses de l'exercice			0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	80 000,00	10 000,00	0,00	
011	Charges à caractère général		0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	80 000,00	10 000,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)			0,00	0,00	0,00	0,00	-20 000,00	0,00	-80 000,00	-10 000,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 327 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00	0,00	0,00	1 386 000,00
Dépenses de l'exercice		1 327 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00	0,00	0,00	1 386 000,00
011	Charges à caractère général	1 327 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00	0,00	0,00	1 386 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le p (1)	Net : 22/04/2022	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
971-200018653-20220420-20220402286-DE											
		75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE (2)	-1 327 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-59 000,00	0,00	0,00	-1 386 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	5 394 000,00	0,00	0,00	0,00	5 394 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	5 394 000,00	0,00	0,00	0,00	5 394 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	924 000,00	0,00	0,00	0,00	924 000,00
Opérations d'équipement		0,00	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00
091	ELABORATION STRATEGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
092	TRAVAUX DE RELAMPING ET EXTENTION RESEAU D ECLAIRAGE PUBLIC DOTH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	ZAE DUGAZON PETIT PEROU	0,00	950 000,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00
57	IMM CGRR/RECTORAT/BAOBAB/COMMUNAUTAIRE	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
73	PROGRAMME CAP EXCELLENCE NUMERIQUE 2.0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	PAP/PARTICIPATION PPI	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
79	ABYMES/PARTICIPATION PPI	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
80	B-MAH/PARTICIPATION PPI	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
88	ZAE POINTE A PITRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet (02/04/2022)

Affichage : 21/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Libellé		01	02	03	04	05	Total
		Opérations non ventilables	Administration générale	Justice	Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan de relance (crise sanitaire)	
RECETTES (2)		4 077 432,00	4 400 000,00	0,00	0,00	0,00	8 477 432,00
Recettes de l'exercice		4 077 432,00	4 400 000,00	0,00	0,00	0,00	8 477 432,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 310 424,10	0,00	0,00	0,00	0,00	3 310 424,10
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	767 007,90	0,00	0,00	0,00	0,00	767 007,90
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 250 000,00	0,00	0,00	0,00	4 250 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		4 077 432,00	-994 000,00	0,00	0,00	0,00	3 083 432,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020	021	022	023	024	025	026	041	048
		Administrat°générale collectivité	Assemblée locale	Administration générale de l'état	Information, communication, publicité	Fêtes et cérémonies	Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		5 394 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		5 394 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le p(1) : 22/04/2022		Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
Affichage : 22/04/2022			020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
971-200018653-20220420-20220402286-DE										
21	Immobilisations corporelles	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	924 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
091	ELABORATION STRATEGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
092	TRAVAUX DE RELAMPING ET EXTENTION RESEAU D ECLAIRAGE PUBLIC DOTH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	ZAE DUGAZON PETIT PEROU	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
57	IMM	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	CGRR/RECTORAT/BAOBAB/COMMUNAUTAIRE PROGRAMME CAP EXCELLENCE NUMERIQUE 2.0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	PAP/PARTICIPATION PPI	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
79	ABYMES/PARTICIPATION PPI	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80	B-MAH/PARTICIPATION PPI	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	ZAE POINTE A PITRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		4 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		4 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le p(1) : 22/04/2022 Affichage : 22/04/2022	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
971-200018653-20220420-20220402286-DE										
	26 Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-994 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préf(1) 22/04/2022	(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
Affichage : 22/04/2022						
971-200018653-20220420-20220402286-DE	20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
		Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
		Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022
Affichage : 21/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le p(1) Affichage : 21/04/2022	Date : 22/04/2022	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
971-200018653-20220420-20220402286-DE										
		021 Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		040 Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		26 Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet (1) 22/04/2022 Affichage : 22/04/2022		Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25						
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services		
971-200018653-20220420-20220402286-DE		10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le bénéficiaire (1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Affichage : 23/04/2022 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002

apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 600 000,00	160 000,00	0,00	0,00	1 760 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 600 000,00	160 000,00	0,00	0,00	1 760 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	1 600 000,00	110 000,00	0,00	0,00	1 710 000,00
233	GEMAPI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	EX MUSEE L HERMIER	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00
45	TRAVAUX BIBLIOTHEQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47	CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE/COMMUNA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
49	REHABILITATION RENAISSANCE/PAP	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet (11/04/2022) Affichage : 21/04/2022	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
971-200018653-20220420-20220402286-DE	040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)		0,00	-1 600 000,00	-160 000,00	0,00	-1 760 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	50 000,00	110 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	50 000,00	110 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022 Affichage : 22/04/2022 (1)		Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
			311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
971-200018653-20220420-20220402286-DE										
27		Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement			0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00
233		GEMAPI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24		EX MUSEE L HERMIER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00
45		TRAVAUX BIBLIOTHEQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47		CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE/COMMUNA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
49		REHABILITATION RENAISSANCE/PAP	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010		Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021		Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024		Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040		Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041		Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10		Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13		Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16		Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18		Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20		Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21		Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22		Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26		Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27		Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)			0,00	0,00	0,00	-1 600 000,00	-50 000,00	-110 000,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	BASE DE CANOE KAYAK/ECOLE DE VOILE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet (1)	22/04/2022	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
Affichage : 22/04/2022							
971-200018653-20220420-20220402286-DE		Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		26 Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE (2)	0,00	-10 000,00	0,00	0,00	-10 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	BASE DE CANOE KAYAK/ECOLE DE VOILE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet(1) 2/04/2022 Affichage : 2/04/2022	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
971-200018653-20220420-20220402286-DE	010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet (1) Affichage : 21/04/2022	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
971-200018653-20220420-20220402286-DE	20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
	21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	26 Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022 Affichage : 21/04/2022	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
971-200018653-20220420-20220402286-DE									
	021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022 Affichage : 22/04/2022	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
971-200018653-20220420-20220402286-DE								
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-600 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le président : 22/04/2022	Affichage : 22/04/2022	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
971-200018653-20220420-20220402286-DE								
		18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 859 009,00	628 000,00	0,00	2 487 009,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 859 009,00	628 000,00	0,00	2 487 009,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	1 859 009,00	628 000,00	0,00	2 487 009,00
13	PCET PLAN CLIMAT ENERGIE	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
14	TCSP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	PROGRAMME ABYMES- PERRIN 2030	0,00	459 009,00	0,00	0,00	459 009,00
23	PROMENADE VERTE ET BLEUE/ABYMES/ PAP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
230	CONSTRUCTION CANAL HYDRAULIQUE	0,00	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00
232	FONDS RICHER QVA	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
233	GEMAPI	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
234	GEPU	0,00	0,00	403 000,00	0,00	403 000,00
51	PROJET DE RENOVATION URBAINE 2/COMMUNAUT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
53	ECO QUARTIER DE L ASSAINISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	SCOT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
62	STRATEGIE LOCALE RISQUE INONDATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet (1) 22/04/2022	Affichage : 22/04/2022	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
971-200018653-20220420-20220402286-DE		64 SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	0,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
		67 TRAVAUX D'URGENCE FOND RICHER B/MAHAULT	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
Opérations pour compte de tiers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)			0,00	1 885 317,00	350 000,00	0,00	2 235 317,00
Recettes de l'exercice			0,00	1 885 317,00	350 000,00	0,00	2 235 317,00
010		Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021		Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024		Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040		Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041		Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10		Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13		Subventions d'investissement	0,00	1 885 317,00	350 000,00	0,00	2 235 317,00
16		Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18		Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20		Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21		Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22		Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26		Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27		Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)			0,00	26 308,00	-278 000,00	0,00	-251 692,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le p (Objet : 22/04/2022 Affichage : 22/04/2022)		Libellé		Sous-fonction 81					
		810	811	812	813	814	815	816	
		Services communs	Eau et assainissement	Collecte et traitement ordures ménagères	Propreté urbaine	Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	PCET PLAN CLIMAT ENERGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	TCSP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	PROGRAMME ABYMES-PERRIN 2030	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	PROMENADE VERTE ET BLEUE/ABYMES/ PAP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
230	CONSTRUCTION CANAL HYDRAULIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
232	FONDS RICHER QVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
233	GEMAPI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
234	GEPU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
51	PROJET DE RENOVATION URBAINE 2/COMMUNAUT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
53	ECO QUARTIER DE L ASSAINISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61	SCOT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62	STRATEGIE LOCALE RISQUE INONDATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le p (0) : 22/04/2022		Sous-fonction 81						
Affichage : 22/04/2022		810	811	812	813	814	815	816
Libellé		Services communs	Eau et assainissement	Collecte et traitement ordures ménagères	Propreté urbaine	Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
64	SYSTEME D 'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	TRAVAUX D'URGENCE FOND RICHER B/MAHAULT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
	820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 859 009,00	45 000,00	503 000,00	80 000,00	0,00	
Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	1 859 009,00	45 000,00	503 000,00	80 000,00	0,00	
010 Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 859 009,00	45 000,00	503 000,00	80 000,00	0,00	
13 PCET PLAN CLIMAT ENERGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	
14 TCSP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 PROGRAMME ABYMES- PERRIN 2030	0,00	0,00	0,00	0,00	459 009,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 PROMENADE VERTE ET BLEUE/ABYMES/ PAP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
230 CONSTRUCTION CANAL HYDRAULIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
232 FONDS RICHER QVA	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
233 GEMAPI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	
234 GEPU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	403 000,00	0,00	0,00	
51 PROJET DE RENOVATION URBAINE 2/COMMUNAUT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
53 ECO QUARTIER DE L ASSAINISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022		Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
Affichage : 22/04/2022			820	821	822	823	824	830	831	832	833
971-200018653-20220420-20220402286-DE			Services communs	Equipements de voirie	Voirie communale et routes	Espaces verts urbains	Autres opérations d'aménagement urbain	Services communs	Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
61	SCOT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62	STRATEGIE LOCALE RISQUE INONDATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64	SYSTHEME D 'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	TRAVAUX D'URGENCE FOND RICHER B/MAHAULT	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)			0,00	0,00	0,00	0,00	1 885 317,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00
Recettes de l'exercice			0,00	0,00	0,00	0,00	1 885 317,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 885 317,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)			0,00	0,00	0,00	0,00	26 308,00	-45 000,00	-503 000,00	270 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

971-200018653-20220420-20220402286-DE

CAP EXCELLENCE - Budget principal CAP EXCELLENCE - BP - 2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prestataire : 20/04/2022
Affichage : 22/04/2022

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		2 397 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 397 000,00
Dépenses de l'exercice		2 397 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 397 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		2 397 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 397 000,00
231	ESPACES COWORKING	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le p (04/2022) Affichage : 21/04/2022	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
971-200018653-20220420-20220402286-DE										
25	REQUALIFICATION ZAE POINTE - A- PITRE									
26	REHABILITATION ZAE DE BAIE MAHAULT	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
37	MARCHE ALIMENTAIRE DE GROS	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
71	COMPLEXE TECHNIQUE (COTIAN)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
86	ZAE ABYMES	511 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	511 000,00
87	ZAE BAIE-MAHAULT	469 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	469 000,00
88	ZAE POINTE A PITRE	417 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 935 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 935 260,00
Recettes de l'exercice		1 935 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 935 260,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 935 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 935 260,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le (et) : 22/04/2022	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
Affichage : 22/04/2022										
971-200018653-20220420-20220402286-DE										
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-461 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-461 740,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2022	Montant des tirages 2021	Montant des remboursements 2021		Encours restant dû au 01/01/2022
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					52 049 781,64									
1641 Emprunts en euros (total)					52 049 781,64									
5092670	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS		24/11/2015	01/12/2016	5 958 000,00	V	(Livret A + 1)- Floor -1 sur Livret A	1,750	1,750	EUR	A	C	O	A-1
48050	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/03/2016	17/03/2016	01/04/2026	9 093 848,00	V	(Livret A + 0.6)- Floor 0 sur Livret A	1,350	1,350	EUR	X	F	O	A-1
5100938	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	06/07/2016	06/07/2016	01/08/2019	5 958 000,00	V	(Livret A + 0.6)- Floor 0 sur Livret A	1,350	1,350	EUR	A	C	O	A-1
5160181	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/01/2017	01/09/2019	01/02/2020	4 000 000,00	V	(Livret A + 0.6)- Floor 0 sur Livret A	1,350	1,350	EUR	A	P	O	A-1
5194808	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/06/2017	01/07/2019	01/01/2022	3 724 237,00	V	(Livret A + 0.6)- Floor -0.6 sur Livret A	1,350	1,350	EUR	A	C	O	A-1
5194573	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/06/2017	01/07/2019	01/01/2022	3 364 857,00	V	(Livret A + 1)- Floor -1 sur Livret A	1,750	1,750	EUR	A	P	O	A-1
CO9605 - Conso 02	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2018	31/12/2018	29/03/2019	704 107,00	F	Taux fixe à 2.15 %	2,150	2,199	EUR	T	C	O	A-1
CO9605 - Conso 01	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2018	31/12/2018	29/03/2019	6 358 571,00	F	Taux fixe à 2.28 %	2,280	2,333	EUR	T	C	O	A-1
76845	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2018	12/07/2018	01/04/2021	1 500 000,00	F	Taux fixe à 2.08 %	2,080	2,080	EUR	T	P	O	A-1
5233839	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2018	12/07/2018	01/06/2020	120 000,00	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	1,920	EUR	T	P	O	A-1
5233840	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2018	12/07/2018	01/04/2020	300 000,00	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	1,920	EUR	T	P	O	A-1
5233838	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2018	12/07/2018	01/06/2020	30 000,00	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	1,920	EUR	T	P	O	A-1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE	5233841	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2018	12/07/2018	01/06/2020	500 000,00	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	1,920	EUR	T	P	O	A-1
	5233825	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2018	12/07/2018	01/04/2020	750 000,00	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	1,920	EUR	T	P	O	A-1
	5233827	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2018	12/07/2018	01/04/2020	35 000,00	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	1,920	EUR	T	P	O	A-1
	5233823	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2018	12/07/2018	01/04/2021	423 856,00	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	1,920	EUR	T	P	O	A-1
	5233824	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2018	12/07/2018	01/04/2020	400 000,00	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	1,920	EUR	T	P	O	A-1
	5233826	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/04/2018	12/07/2018	01/06/2020	300 000,00	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	1,920	EUR	T	P	O	A-1
	CO9605-T1-P	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2018	31/12/2018	29/03/2019	189 173,57	F	Taux fixe à 2.28 %	2,280	2,333	EUR	T	C	O	A-1
	CO9605 - T4-P	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2018	31/12/2018	29/03/2019	2 732 631,07	F	Taux fixe à 2.15 %	2,150	2,199	EUR	T	C	O	A-1
	CO9605 - Conso 03	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2018	28/06/2019	30/09/2019	4 357 501,00	F	Taux fixe à 2.25 %	2,250	2,302	EUR	T	C	O	A-1
	5465603	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/01/2022	18/03/2022	13/01/2023	1 250 000,00	V	(Livret A + 0.6)- Floor 0 sur Livret A	1,100	1,100	EUR	X	C	O	A-1
	1643	Emprunts en devises (total)													
	16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)													
	165	Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
	167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
	1675	Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)													
	1678	Autres emprunts et dettes (total)													
	168	Emprunts et dettes assimilées (Total)													
	1681	Autres emprunts (total)													
	1682	Bons à moyen terme négociables (total)													
	1687	Autres dettes (total)													
	Total général					52 049 781,64									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2022											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				45 541 993,56					1 820 400,62	702 864,72		313 438,93
1641 Emprunts en euros (total)				45 541 993,56					1 820 400,62	702 864,72		313 438,93
5092670	N		A-1	5 064 300,00	33,92	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,500	148 950,00	75 964,50		9 898,97
48050	N		A-1	9 093 848,00	4,25	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	0,00	100 032,33		108 722,01
5100938	N		A-1	5 064 300,00	16,58	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	297 900,00	55 707,30		41 427,96
5160181	N		A-1	3 637 530,34	17,08	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	1,100	188 408,50	40 012,83		50 433,83
5194808	N		A-1	3 724 237,00	19	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0.6 sur Livret A	1,100	186 211,85	40 966,61		38 810,17
5194573	N		A-1	2 525 182,46	19	V	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,500	112 483,15	37 877,74		36 089,96
CO9605 - Conso 02	N		A-1	598 490,92	17	F	Taux fixe à 2.15 %	2,199	35 205,36	12 722,48		33,64
CO9605 - Conso 01	N		A-1	5 404 785,32	17	F	Taux fixe à 2.28 %	2,333	317 928,56	121 839,76		322,17
76845	N		A-1	1 465 324,02	24	F	Taux fixe à 2.08 %	2,080	47 075,40	29 881,04		7 236,75
5233839	N		A-1	111 225,43	18,17	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	5 146,73	2 083,67		162,90
5233840	N		A-1	278 063,51	18	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	12 866,85	5 209,19		1 249,84
5233838	N		A-1	27 806,34	18,17	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	1 286,68	520,92		40,73
5233841	N		A-1	463 439,14	18,17	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	21 444,78	8 681,98		678,75
5233825	N		A-1	695 158,75	18	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	32 167,15	13 022,97		3 124,59
5233827	N		A-1	32 440,72	18	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	1 501,14	607,74		145,81
5233823	N		A-1	410 699,46	19	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	17 836,52	7 702,28		1 851,51
5233824	N		A-1	370 751,32	18	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	17 155,82	6 945,58		1 666,45
5233826	N		A-1	278 063,51	18,17	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	12 866,85	5 209,19		407,25
CO9605-T1-P	N		A-1	160 797,53	17	F	Taux fixe à 2.28 %	2,333	9 458,68	3 624,85		9,58
CO9605 - T4-P	N		A-1	2 322 736,39	17	F	Taux fixe à 2.15 %	2,199	136 631,56	49 375,80		130,56
CO9605 - Conso 03	N		A-1	3 812 813,40	17,5	F	Taux fixe à 2.25 %	2,302	217 875,04	84 875,96		224,68
5465603	N		A-1	0,00	24,99	V	(Livret A + 0.6)-Floor 0 sur Livret A	0,000	0,00	0,00		10 770,83
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général			0,00		45 541 993,56					1 820 400,62	702 864,72	0,00	313 438,93

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2022 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE
LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	21					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	45 541 994 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2022	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE****A1.5****A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 - AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de revision des documents d'urbanisme	2	21/12/2016
L	Frais d'études, de recherche et de developpement et frais d'insertions	5	21/12/2016
L	Logiciels	3	21/12/2016
L	Autres immobilisations incorporelles	10	21/12/2016
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	21/12/2016
L	Autre agencements et aménagements de terrains	30	21/12/2016
L	Constructions	30	21/12/2016
L	Agencements, aménagements de bâtiments	15	21/12/2016
L	Matériel de transport	10	21/12/2016
L	Materiel de bureau, matériel informatique	10	21/12/2016
L	Mobilier	10	21/12/2016
L	Autres mobilisations corporelles	10	21/12/2016

Etat des amortissements

Critères de recherche

Collectivité	1 - CAP EXCELLENCE
Budget	01 - Budget principal CAP EXCELLENCE
Période de	2022
à	2028

Etat des amortissements

Etat des amortissements

Groupe Article Nat. amort.	Article Nat. amort. (lib.)	Période	Mt. amortissement durant période
28031	Frais d'études	2022	981,00 €
28032	Frais de recherche et de développement	2022	24 760,00 €
28033	Frais d'insertion	2022	11 051,20 €
28041412	Bâtiments et installations	2022	31 268,00 €
280421	Biens mobiliers, matériel et études	2022	1 825,00 €
280422	Bâtiments et installations	2022	2 229,00 €
28051	Concessions et droits similaires	2022	37 748,36 €
281318	Autres bâtiments publics	2022	135 783,00 €
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2022	325 789,00 €
28138	Autres constructions	2022	6 965,00 €
28152	Installations de voirie	2022	1 342,00 €
281533	Réseaux câblés	2022	282,00 €
281568	Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	2022	269,00 €
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2022	6 604,56 €
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	2022	2 668,00 €
28182	Matériel de transport	2022	9 943,05 €
28183	Matériel de bureau et informatique	2022	73 815,17 €
28184	Mobilier	2022	77 770,73 €
28188	Autres immobilisations corporelles	2022	15 913,83 €

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 2 500 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	2 500 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	2 500 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 500 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 4 227 432,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	150 000,00
10222	FCTVA	0,00	150 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	4 077 432,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	981,00
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	24 760,00
28033	Frais d'insertion	0,00	11 051,20
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	31 268,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	1 825,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	2 229,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	37 748,36
281318	Autres bâtiments publics	0,00	135 783,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	325 789,00
28138	Autres constructions	0,00	6 965,00
28152	Installations de voirie	0,00	1 342,00
281533	Réseaux câblés	0,00	282,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	269,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	6 604,56
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	2 668,00
28182	Matériel de transport	0,00	9 943,05
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	73 815,17
28184	Mobilier	0,00	77 770,73
28188	Autres immo. corporelles	0,00	15 913,83
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	3 310 424,10

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	----------

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 21/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Total ressources propres disponibles	4 227 432,00	0,00	0,00	0,00	4 227 432,00
---	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 500 000,00
Ressources propres disponibles	IV	4 227 432,00
Solde	V = IV – II (6)	1 727 432,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
149 ABYMES/POLE ECO TOURISTIQUE TANONABA OPE 059	20 000,00	0,00	20 000,00	11 229,75	0,00	0,00	0,00
44 ABYMES/POLE ECO TOURISTIQUE TANONABA/ OPE059	20 000,00	0,00	20 000,00	11 229,75	0,00	0,00	0,00
35 ACQUISITION MSON NATALE SAINT JOHN PERSE OPE029	400 000,00	0,00	400 000,00	10 502,80	0,00	0,00	0,00
160 AGENDA 21 OPE/060	22 011,95	0,00	22 011,95	5 281,00	0,00	0,00	0,00
42 AMO INTEGRATEUR NPNRU/ OPE051	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50 AMO POUR LE TRANSFERT OPERATIONNEL DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43 APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L URBANISME	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 AUDITORIUM CENTRE CULTUREL RAIZET/OPE27	3 500 000,00	1 500 000,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
146 BAIE MAHAULT TRAV NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (QVA)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
158 CARTE STRATEGIE ET PLAN DE PREVENTION BRUIT/OPE55	35 000,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51 CARTOGRAPHIE DES USAGERS NPNRU/OPE51	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14 COMPLEXE TECHNIQUE INTERNATIONALE DES ACTIVITES NAVALES (COTIAN) OPE71	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	109 533,46	0,00	0,00	0,00
CONCOURS FINANCIER A LA SIG	0,00	1 675 000,00	1 675 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	475 000,00
157 CONSTRUCTION CANAL HYDRAULIQUE/ OPE230	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	3 202 655,66	900 000,00	0,00	0,00
30 CREATION PEPINIERE D'ENTREPRISE SANTE BIEN-ETRE/OPE083	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
144 DECONSTRUCTION ET REVITALISATION FRICHE CHU/OPE139	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DOTATION INITIALE SMO	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00	400 000,00	850 000,00	0,00	0,00
25 ECOLE DE VOILE/OPE011	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	60 047,83	0,00	0,00	0,00
29 ECOQUARTIER DE L'ASSAINISSEMENT/OPE53	800 000,00	0,00	800 000,00	4 653,34	0,00	0,00	0,00
48 ETUDES FONCIERES 2 NPNRU/OPE051	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34 EX MUSEE L'HERMINIER/OPE024	412 147,90	0,00	412 147,90	538 528,00	110 000,00	0,00	0,00
2021-D-004 FONDS DE CONCOURS	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	0,00	550 000,00	450 000,00	1 300 000,00
12 MARCHE ALIMENTAIRE DE GROS + PLATEFORME AGRO TRANSFORMATION	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	2 648 422,30	400 000,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

N° ou intitulé de l'AP

971-200018653-20220420-20220402288-DE

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
27 ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION URBAIN/OPE51	807 000,00	0,00	807 000,00	792 515,03	0,00	0,00	0,00
33 PAP/CREATION PEPINIERE D'ENTREPRISE DE SERVICE A LA PERSONNE/OPE33	450 000,00	0,00	450 000,00	86 989,88	0,00	0,00	0,00
143 PAP/PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE PPI/OPE077	1 500 000,00	561 357,62	2 061 357,62	179 800,00	0,00	0,00	0,00
19 PAP/VILLAGE ATISANAL A VOCATION TOURISTIQUE/OPE140	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
141 PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE PPI ABYMES/OPE079	4 000 000,00	1 176 000,00	5 176 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
145 PARTICIPATION SALLE DE SPECTACLE FRICHE INDUSTRIELLE	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 PARTICIPATION TCSP/OPE14	9 000 000,00	0,00	9 000 000,00	1 619 163,75	0,00	0,00	0,00
40 PASSERELLE DE LA DARSE/OPE056	180 000,00	0,00	180 000,00	26 474,00	0,00	0,00	0,00
142 PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE PPI BAIE-MAHAULT/OPE080	2 500 000,00	225 000,00	2 725 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41 PCET / OPE013	150 000,00	0,00	150 000,00	276 678,95	80 000,00	0,00	0,00
26 PLH MISE EN ŒUVRE/OPE010	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 PLH/OPE010	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 POLE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES SIEGE DGA B-MAHAULT/OPE68	1 575 000,00	0,00	1 575 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15 PROG PAP 2030 INTERFACE VILLE/PORT/OPE070	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	34 867,34	0,00	0,00	0,00
39 PROGRAMMATION URBAINE NPNRU OPE051	185 000,00	0,00	185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 PROGRAMME ABYMES-PERRIN / QUARTIER NOUVEAU 2030/OPE020	7 000 000,00	7 982 214,42	14 982 214,42	11 064 803,26	459 009,00	0,00	0,00
49 PROGRAMME CAP EXCELLENCE NUMERIQUE 2/OPE073	700 000,00	0,00	700 000,00	96 509,34	0,00	0,00	0,00
9 PROGRAMME JARRY 2030 PARC D'ACTIV CARIBEEN/OPE065	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6 PROMENADE VERTE BLEUE/OPE023	5 750 000,00	0,00	5 750 000,00	101 899,75	0,00	0,00	0,00
153 REFLECTION PISTE ATHLETISME/OPE078	95 000,00	477 000,00	572 000,00	477 000,00	0,00	0,00	0,00
1 REHABILITATION CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE /OPE047	27 660 000,00	0,00	27 660 000,00	21 383 349,16	0,00	0,00	0,00
10 REHABILITATION ZAE DE BEAUSOLEIL ET LA JAILLE /OPE026	4 924 339,00	0,00	4 924 339,00	1 755 854,74	400 000,00	0,00	0,00
2 REHABILITATION ZAE PETIT-PEROU ET DUGAZON DE BOURGOGNE / OPE 022	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	7 111 266,49	950 000,00	0,00	0,00
28 RENAISSANCE DESAMANTAGE DEMOLITION OPE/049	1 847 577,94	0,00	1 847 577,94	1 056 402,39	1 600 000,00	0,00	0,00
17 RENOVATION CENTRE CUTUREL SONIS /OPE042	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	159 501,01	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

N° ou intitulé de l'AP

971-200018653-20220420-20220402288-DE

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
152 RENOVATION STADE RS NABAJOH	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30 RENOVATION URBAINE (ETUDE SOCIO ECO DEMOGRAPHIQUE) /OPE 051	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	3 680 007,82	0,00	0,00	0,00
18 REQUALIFICATION ZAE DU CENTRE VILLE DE PAP /OPE025	2 565 000,00	0,00	2 565 000,00	546 820,93	200 000,00	0,00	0,00
151 ROUTE D'ACCES ENTRE GERON ET DIFFORT/075	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
38 SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES OPE018	200 000,00	242 740,85	442 740,85	599 281,10	0,00	0,00	0,00
36 SCOT /OPE 061	321 000,00	0,00	321 000,00	380 848,31	150 000,00	0,00	0,00
37 SIG INTERNATIONAL /OPE064	225 000,00	0,00	225 000,00	194 465,13	45 000,00	0,00	0,00
46 STRATEGIE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU PROJET DE RENOUVELLEMENT NPNRU /OPE051	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47 STRATEGIE LOCALE RISQUE INONDATION OPE062	70 000,00	0,00	70 000,00	47 143,25	0,00	0,00	0,00
22 TECHNOPOLE DU MORNE BERNARD /OPE148	1 750 000,00	0,00	1 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31 TRAVAUX BIBLIOTHEQUES /OPE045	561 161,00	0,00	561 161,00	108 625,25	0,00	0,00	0,00
3 TRAVAUX NOUVEAUX BUREAUX DE CAPEX OPE057	5 380 000,00	6 546 536,37	11 926 536,37	6 932 353,43	300 000,00	0,00	0,00
24 TRAVAUX NPNRU QUARTIER VILLE ACTIVE (QVA)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 TRAVAUX NPNRU QUARTIERS PRIORITAIRES VILLE (QPV)	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
150 TRAVAUX QUARTIER LOUISY MATHIEU /OPE016	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	148 342,31	0,00	0,00	0,00
11 TRAVAUX URGENCE FOND RICHER /OPE067	333 160,15	0,00	333 160,15	127 049,18	150 000,00	0,00	0,00
154 TRAVAUX ZAE MORNE VERGAIN /OPE063	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	293,73	0,00	0,00	0,00
155 ZAE ABYMES /OPE086	269 040,00	0,00	269 040,00	59 495,09	511 000,00	0,00	0,00
156 ZAE BAIE-MAHAULT /OPE087	484 960,00	0,00	484 960,00	43 210,12	469 000,00	0,00	0,00
ZAE POINTE A PITRE /OPE088	253 000,00	0,00	253 000,00	43 439,92	417 000,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
PLIE	2 671 630,00	0,00	2 671 630,00	303 506,00	2 368 124,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		100,00	0,57	100,57	81,37	12,00	93,37
Adjt adm	C	32,00	0,00	32,00	30,00	1,00	31,00
Adjt adm Pal 1CI	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Adjt adm Pal 2CI	C	20,00	0,57	20,57	18,37	0,00	18,37
Administrateur HCl	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Attaché	A	23,00	0,00	23,00	16,00	6,00	22,00
Attaché Pal	A	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Directeur ter	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	6,00	0,00	6,00	3,00	3,00	6,00
Rédacteur Pal 1CI	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		38,00	0,47	38,47	27,00	7,00	34,00
Adjt tech	C	13,00	0,47	13,47	12,00	0,00	12,00
Adjt tech Pal 2CI	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent maitrise	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur	A	15,00	0,00	15,00	8,00	4,00	12,00
Ingénieur Pal	A	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Ingénieur en chef HCl	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier soins gx HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Educateur APS	B	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Educateur APS Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjt ter patr Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter patr Pal 2CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjt ter anim Pal 1Cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Pal 2Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		54,00	0,00	54,00	52,00	2,00	54,00
Collaborateur de cabinet		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Conseiller		33,00	0,00	33,00	33,00	0,00	33,00
Etudiant en Entreprise		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Président		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Vacataire		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Vice Président		14,00	0,00	14,00	14,00	0,00	14,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		202,00	1,04	203,04	168,37	22,00	190,37

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Administrateur HCI	A	ADM		0,00	A CONT-CDI (Passage de CDD)	CDI
Attaché	A	ADM	2675	0,00	A CONT-CDI (Passage de CDD)	CDI
Attaché	A	ADM	567	0,00	3-3-2°	CDI
Collaborateur de cabinet		OTR		0,00	110	CDD
Ingénieur	A	TECH	1912	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	A	CDD
Ingénieur Pal	A	TECH	1561	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Ingénieur en chef HCI	A	TECH		0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Rédacteur	B	ADM	388	0,00	3-3-1°	CDD
Rédacteur	B	ADM	776	0,00	3-3-2°	CDD
Vacataire		OTR		0,00	A	A Autres contrats
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjt adm	C	ADM	1101	0,00	3-a°	CDD
Apprentis		OTR		0,00	A APP-Contrat : Apprenti	A Apprenti
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-a°	CDD
Rédacteur	B	ADM	1116	0,00	A CONT-Contrat de projet	CDD
Rédacteur	B	ADM	372	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

110-1 - collaborateurs de groupes d'élus.

Réception par le préfet : 22/04/2022 (préciser).

Affichage : 22/04/2022

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

971-200018653-20220420-20220402286-DE
(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
01/09/2021 -	SMGEAG		SYNDICAT MIXTE OUVERT	1 250 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
MEMORIAL ACTE	28/06/2019	SUBVENTION	100 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Réception par le préfet : 22/04/2022	IV – ANNEXES	IV
Affichage : 22/04/2022	DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	150 581 000,00	4,35	0,50	0,00	752 905,00	4,35
TFPNB	720 400,00	4,10	2,68	0,00	19 307,00	2,70
CFE	86 173 000,00	2,25	24,94	0,00	21 491 546,00	2,10
TOTAL	237 474 400,00	0,00			22 263 488,00	0,00



ORIGINAL

Numéro : 20GAC0042
Montant : 350 000,00 euros

CONVENTION DE FINANCEMENT

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Notification du : 11 DEC. 2020

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement

ayant son siège social : 20, avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 ANGERS CEDEX 01

inscrite au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309

représentée par Monsieur Arnaud LEROY

agissant en qualité de Président Directeur Général

désignée ci-après par « **l'ADEME** »

d'une part,

Et

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE, Communauté
d'agglomération**

18 BD LEGITIMUS - 97110 - POINTE-À-PITRE

SIRET n° 20001865300010

Représentant : Monsieur Eric JALTON

Agissant en qualité de Président

ci-après désigné par « **le bénéficiaire** »

d'autre part,

Vu les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration par délibération n° 14-3-7 du 23/10/2014 modifiée (ci-après « les règles générales ») et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante www.ademe.fr,

Vu la demande d'aide présentée par le bénéficiaire en date du 18/11/2020,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n° 14-3-6 du 23 octobre 2014 relative au système d'aides aux contrats d'objectifs modifiée par les délibérations n°18-3-5 du 5 juillet 2018 et n°18-5-10 du 6 décembre 2018,
Vu l'avis favorable en date du 03/12/2020, C.A. ,
Vu l'avis favorable en date du 03/12/2020, C.R.A GUADELOUPE,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au bénéficiaire par l'ADEME.

ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération envisagée est la suivante :
Contrat d'Objectif Territorial (COT) sur le territoire de l'Agglomération CAP EXCELLENCE.

Le détail technique et les modalités de suivi de cette opération figurent en annexe 1 (annexe technique) à la présente convention qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 3 – DUREE CONTRACTUELLE DE L'OPERATION

La durée contractuelle de l'opération ainsi envisagée sera de 50 mois à compter de la date de notification figurant en tête de la présente convention.

Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération figure en annexe technique précitée.

Afin de permettre à l'ADEME de suivre le déroulement de l'opération envisagée, le bénéficiaire devra remettre à l'ADEME un ou plusieurs rapports d'avancement selon les modalités définies en annexe technique précitée.

Le rapport final devra être adressé à l'ADEME avant la fin de la durée contractuelle de l'opération.

ARTICLE 4 – COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est fixé à 766 973,88 euros. Le détail estimatif du coût total et des dépenses éligibles figure en annexe 2 (annexe financière) à la présente convention qui en constitue de ce fait partie intégrante.

ARTICLE 5 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE

L'aide attribuée est une subvention d'un montant de 350 000,00 euros dont les modalités de calcul sont définies en annexe financière précitée.

L'aide ainsi accordée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA du fait de l'absence de bénéfice direct.

ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant fixé à l'article 5 ci-dessus sera versé au bénéficiaire par l'ADEME selon les modalités prévues à l'article 12-1-3 et 12-2 des règles générales, et précisées en annexe financière

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE VERSEMENT

Le versement sera effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire.

ARTICLE 8 – REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ADEME

Les règles générales, visées ci-dessus, s'appliquent à la présente convention et le bénéficiaire est réputé en avoir pris connaissance et y avoir adhéré.

Fait en deux exemplaires originaux,
A BAIE MAHAULT,

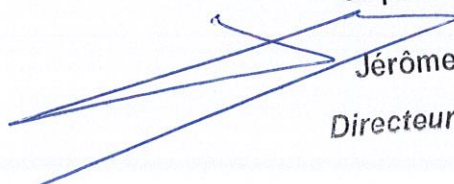
Pour le « Bénéficiaire »
(Nom, Qualité, cachet)

Pour « l'ADEME »,
Le Président

Le Président
Eric JALTON



et par délégation
Jérôme ROCH
Directeur Régional



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ANNEXE TECHNIQUE CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL

Convention N° : 20GAC0042

Contexte :

Afin d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique, l'Ademe propose un contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels des programmes Cit'ergie et Economie Circulaire.

Il permet d'accompagner la collectivité dans une amélioration continue sans niveau préalable dans sa transition écologique.

Et il permettra aux territoires de pouvoir prétendre à un Contrat de Relance de la Transition Ecologique (CRTE) proposé par l'État.

et par délégation

Jerôme ROCH

Directeur Régional

Le Président

OTC LANTON



Convention attributive d'une aide européenne du Fonds européen de développement régional, Programmation 2014-2020

CADRE REGLEMENTAIRE : Fonds européen de développement régional, Programme opérationnel FEDER-FSE Guadeloupe Conseil Régional 2014-2020, Conseil régional Guadeloupe

N ° administratif du dossier	2018-FED-1022
Axe prioritaire, Priorité d'investissement (PI) et objectif spécifique (OS) de l'opération	AP01 - PI03a - OS3
N° de dossier du système d'information	GP0019587
Intitulé de l'opération	Agropark Caraïbes Excellence (Tranche 3-la Pépinière d'entreprises innovantes)
Période de réalisation de l'opération (période d'éligibilité des dépenses)	Du 05/12/2014 au 31 décembre 2022
Date de fin d'acquiescement des dépenses	31 décembre 2022
Date de remise du bilan d'exécution	28 février 2023
Montant de l'aide européenne	4 900 000,00 €

REFERENCES REGLEMENTAIRES CORRESPONDANT AU FONDS ET AU PROGRAMME CONCERNE :

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil ;

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n°1080 ;

Vu le règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n°1081/2006 du conseil ;

Vu le règlement délégué (UE) N°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 ;

Vu le règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le règlement (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017 modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 en ce qui concerne les aides aux infrastructures portuaires et aéroportuaires, les seuils de notification applicables aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine et aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles, ainsi que les régimes d'aides au fonctionnement à finalité régionale en faveur des régions ultrapériphériques, et modifiant le règlement (UE) n° 702/2014 en ce qui concerne le calcul des coûts admissible ;

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité tel que modifié par le Règlement (UE) n°2020/972 de la Commission du 2 Juillet 2020 ;

Vu le règlement (UE, Euratom) n° 2018/1046 du parlement européen et du conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union modifiant les règlements (UE) n°1296/2013, (UE) n°1301/2013, (UE) n°1303/2013, (UE) n°1304/2013, (UE) n°1309/2013, (UE) n°1316/2013, (UE) n°223/2014, (UE) n°283/2014 et la décision n°541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n°966/2012, dit « omnibus » ;

Vu règlement délégué (UE) n°2019/886 de la Commission du 12 février 2019 modifiant et rectifiant le règlement délégué (UE) n° 480/2014 ;

Vu le règlement (UE) n°2020/460 du parlement européen et du conseil du 30 mars 2020 modifiant les règlements (UE) n° 1301/2013, (UE) n°1303/2013 et (UE) n°508/2014 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à mobiliser des investissements dans les systèmes de soins de santé des États membres et dans d'autres secteurs de leur économie en réaction à la propagation du COVID-19 (initiative d'investissement en réaction au coronavirus) ;

Vu le Règlement (UE) n°2020/558 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2020 modifiant les règlements (UE) n°1301/2013 et (UE) n°1303/2013 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à offrir une flexibilité exceptionnelle pour l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens en réaction à la propagation de la COVID-19 ;

Vu le règlement (UE) n°2020/1542 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013 en ce qui concerne l'ajustement du préfinancement annuel pour les années 2021 à 2023 ;

Vu le règlement (UE) n°2020/2221 du Parlement européen et du Conseil du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU) ;

Vu l'accord de partenariat français pour la période 2014-2020 du 8 août 2014 ;

Vu la décision n° C (2014) 10196 du 18 décembre 2014 de la Commission européenne relative à l'approbation du programme opérationnel FEDER-FSE Guadeloupe Conseil Régional 2014-2020 (n°CCI: 2014FR16MOOP009) ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 78 ;

Vu le décret n°2016-126 du 08 février 2016 relatif à la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissements (FESI) pour la période 2014-2020 ;

Vu le décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le décret n°2019-225 du 22 mars 2019 modifiant le décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2019 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2021 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020 ;

Vu la délibération n° CR/14636 du 17 juillet 2014 portant notamment sur l'exercice des fonctions d'autorité de gestion du conseil régional de Guadeloupe ;

Vu l'accusé de réception de la préfecture du 12 septembre 2014 validant la demande d'exercice des fonctions d'autorité de gestion du conseil régional ;

Vu le document de mise en œuvre fixant les critères d'éligibilité et de sélection des opérations et des bénéficiaires dans le cadre du programme « Programme opérationnel FEDER-FSE Guadeloupe Conseil Régional 2014-2020 » 2014-2020 ;

Vu la demande d'aide européenne présentée par le bénéficiaire le « 03/10/2018 », pour l'opération « Agropark Caraïbes Excellence (Tranche 3-la Pépinière d'entreprises innovantes) » ;

Vu la décision du « Comité Régional Unique de Programmation » du « 30/11/2021 » ;

Vu l'arrêté d'attribution de l'aide FEDER n° CR/2021/192 du « 10/12/2021 » ;

EJ

Entre le Conseil régional Guadeloupe représenté par son président, Ary CHALUS, agissant pour le compte de la Commission européenne, ci-après dénommé l'Autorité de gestion, d'une part
Et CAP EXCELLENCE, représenté(e) par Monsieur le Président Eric JALTON, bénéficiaire de l'aide Fonds européen de développement régional.

Raison sociale (le cas échéant) : CAP EXCELLENCE

Adresse :

Identité du bénéficiaire : CAP EXCELLENCE,
N° - Libellé de la voie : 18 Boulevard Légitimus,
Complément d'adresse : ,
Lieu-dit : ,
Localisation communale : 97110 POINTE A PITRE

SIRET : 20001865300010

ci-après dénommé le bénéficiaire, d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération intitulée Agropark Caraïbes Excellence (Tranche 3-la Pépinière d'entreprises innovantes), ci-après désignée « l'opération ». Il bénéficie pour cela d'une aide Fonds européen de développement régional dans les conditions fixées par la présente convention et conformément à la réglementation européenne et nationale en vigueur.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Programme opérationnel FEDER-FSE Guadeloupe Conseil Régional 2014-2020, pour la période de programmation 2014-2020 de la Politique de Cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne, au titre de :

- AP01 - Axe prioritaire : Conforter l'engagement de la Guadeloupe en faveur de la recherche, l'innovation et de la compétitivité des entreprises / OT03 - Objectif thématique : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP) / PI03a - Priorité d'investissement : Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises / OS3 - Objectif spécifique : Accroître la pérennité des entreprises en création et nouvellement créées / OS3-5 - Action : Investissements liés à la mise en place d'infrastructures d'accueil des créateurs d'entreprises / RA – régime d'aide cadre exempté de notification « Aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales » n° SA 40206.

A ce titre, l'opération devra être réalisée sur le territoire guadeloupéen.

Le contenu de l'opération visée au présent article et les modalités de mise en œuvre sont décrits dans la présente convention et dans l'annexe technique et financière.

Ces documents précisent l'objectif et le descriptif de l'opération, le coût, le plan de financement, le calendrier des réalisations, ainsi que les indicateurs de réalisation de l'opération.

Les annexes technique et financière complètent la convention et constitue une pièce contractuelle.

Le service instructeur (également dénommé service gestionnaire) est la direction de l'instruction du Conseil régional, situé L'espace régional Europe au 7, rue Victor Hugues 97100 BASSE-TERRE. Il est le correspondant du bénéficiaire pour toute question technique et financière concernant l'opération faisant l'objet de la présente convention. Il transmet toutes les informations à la direction déléguée Europe du conseil régional, et, le cas échéant, aux autres services concernés.

ARTICLE 2 – PERIODES COUVERTES PAR LA PRESENTE CONVENTION

Article 2.1: Période de réalisation de l'opération

EJ

La réalisation de l'opération doit s'inscrire dans la période du 05/12/2014 au 31 décembre 2022 conformément à l'échéancier précisé dans les annexes technique et financière.

L'opération doit être réalisée avant la date prévue, soit le 31 décembre 2022 sauf prolongation accordée par la Région par voie d'avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire avant expiration de ce délai, liée à la complexité de l'opération ou à des circonstances particulières ne résultant pas de son fait et à condition que l'opération ne soit pas dénaturée.

Dans tous les cas, la date limite de réalisation et d'acquittement des dépenses est fixée au 31 décembre 2022, soit une date limite de transmission des demandes de paiement de solde (y compris le rapport d'exécution physique final) fixée au 28 février 2023.

Le bénéficiaire s'engage à informer l'autorité de gestion du commencement d'exécution de l'opération

La prestation éventuelle d'un commissaire aux comptes pour attester l'acquittement des dépenses déclarées au titre de l'opération peut intervenir postérieurement à la période de réalisation jusqu'à la date finale d'acquittement des dépenses fixée à l'article 2.2.

Article 2.2 : Période d'éligibilité et de justification des dépenses

Afin de pouvoir être considérés comme des coûts éligibles de l'opération, les coûts doivent être générés pendant la période de réalisation de l'opération, et avoir été acquittés au plus tard le 31 décembre 2022.

Les dépenses relatives aux prestations des commissaires aux comptes pour attester de l'acquittement des dépenses de l'opération doivent être payées par le bénéficiaire pendant cette période.

Article 2.3 : Période de validité de la convention

La convention signée par les deux parties prend juridiquement effet à compter de sa notification au bénéficiaire avec effet rétroactif à la date de démarrage de l'opération et dans tous les cas prend fin au 31 décembre 2023 ;

Tout avenant modifiant la présente convention ou ses annexes doit être signé pendant la période de validité de la convention.

ARTICLE 3 – ÉLIGIBILITE DES DEPENSES

Afin de pouvoir être considérés comme des coûts éligibles de l'opération, les coûts doivent être en relation avec l'objet de la convention et être prévus dans le plan de financement annexé à la convention, être nécessaires à la réalisation de l'opération faisant l'objet de la convention.

Les dépenses sont éligibles si elles sont encourues dans le cadre de l'opération financée, engagées, entre le **05/12/2014** et le **31 décembre 2022** et acquittées par le bénéficiaire jusqu'au **31 décembre 2022** conformément aux principes comptables qui lui sont applicables et avoir fait l'objet des déclarations prescrites par les lois fiscales et sociales applicables.

Les règles d'éligibilité fixées au niveau national, européen, et par le programme s'appliquent à l'ensemble des dépenses de l'opération, qu'elles soient financées sur fonds européens ou sur fonds nationaux publics ou privés.

Ne seront retenues que :

- des dépenses conformes aux dispositions réglementaires,
- répondant aux critères définis dans le programme Fonds européen de développement régional et dans son document de mise en œuvre,
- et conformes à la liste des dépenses retenues présente dans l'annexe n° II de la présente convention.

Ces dépenses ne doivent pas avoir été déjà déclarées dans le cadre d'une autre opération cofinancée par le même programme ou un autre programme européen.

Ces dépenses sont supportées par le bénéficiaire qui produit :

- des pièces justificatives comptables (ou des pièces équivalentes de valeur probante), et
- des pièces justificatives non comptables, permettant de justifier :
 - o la réalisation effective et leur lien avec l'opération
 - o la date et le montant de leur acquittement

En cas de dépenses qui ont fait l'objet d'une procédure de coûts simplifiés, les pièces justificatives comptables des dépenses concernées ne sont pas requises. Il est nécessaire néanmoins de préciser la forme, la référence applicable et la méthode retenue dans l'annexe II de la présente convention.

En cas de dépenses indirectes, il est nécessaire d'indiquer la clé de proratisation retenue dans l'annexe II de la présente convention.

La période d'éligibilité des dépenses doit être cohérente par rapport à la période d'exécution de l'opération.

ARTICLE 4 - MONTANT DE L'AIDE EUROPEENNE

Le coût total prévisionnel éligible de l'opération est de : 8 879 000,00 euros HT.

L'aide prévisionnelle Fonds européen de développement régional attribuée au bénéficiaire pour la réalisation de l'opération s'élève à un montant de 4 900 000,00 euros maximum, soit un taux « 55,19 % » maximum du coût total éligible de l'opération.

Le montant maximum prévisionnel de l'aide européenne est établi sous réserve :

- De la réalisation du projet dont le détail figure dans l'annexe technique et financière.
- Du montant définitif devant être calculé en fonction des dépenses éligibles effectivement réalisées, payées et acquittées et des cofinancements réellement perçus, [et des recettes nettes éventuellement générées par l'opération en vertu de la réglementation en vigueur]

ARTICLE 5 – MODALITES DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Article 5.1 Modalités de contrôle de service fait

Le service instructeur ou son délégataire, lorsque les tâches de contrôle de service fait ont été externalisées par l'autorité de gestion, procède à un contrôle de service fait de l'ensemble des rapports d'exécution produits en vue de déterminer le montant de la subvention Fonds européen de développement régional due au bénéficiaire.

Les rapports d'exécution présentés par le bénéficiaire doivent être conformes au modèle en vigueur fourni avec la présente convention.

Les vérifications portent sur :

- L'éligibilité des dépenses déclarées, au sens de l'article 3 ;
- L'acquittement effectif des dépenses ;
- Le cas échéant, le montant valorisé au titre des contributions en nature (y compris les dépenses de tiers) ;
- Le respect des obligations de mise en concurrence.
- La conformité de l'exécution de l'opération, au regard des stipulations des annexes technique et financière de la présente convention ;
- L'équilibre du plan de financement ;
- Le montant des recettes générées par l'opération ;
- Le montant des subventions nationales versées au bénéficiaire en lien avec l'opération cofinancée ;
- Le respect de la réglementation relative aux aides d'État ;
- Le respect des obligations de publicité liées au cofinancement de l'opération par le Fonds européen de développement régional ;

EJ

- L'absence de sur-financement de l'opération ;
- Les attestations des cofinancements correspondant aux ressources déclarées dans le bilan.

Le contrôle de service fait sur un rapport d'exécution final est conditionné à la production de l'ensemble des justificatifs de l'encaissement définitif des ressources afférentes à l'opération, et après réalisation d'un contrôle sur pièces et d'une visite sur place :

- Pour le FEDER systématiquement,
- Pour le FSE systématiquement si le montant de l'aide FSE est supérieur ou égal à 150 000 euros ; et sur échantillonnage, si le montant de l'aide FSE est inférieur à 150 000 euros.

Les vérifications du service gestionnaire (service instructeur ou son délégataire) reposent sur l'examen de tout ou partie des pièces justificatives mises à disposition par le bénéficiaire, ainsi que sur le résultat de visites sur place effectuées, le cas échéant, en cours d'exécution de l'opération.

En cas de contrôle réalisé sur un échantillon de dépenses ou de participants aboutissant au constat, d'un écart entre les éléments déclarés par le bénéficiaire et les éléments retenus par le service gestionnaire, un nouvel échantillon pourra être réalisé afin d'élargir l'assiette du contrôle. Si l'écart persiste entre les éléments déclarés par le bénéficiaire et les éléments retenus par le service gestionnaire, une correction extrapolée sera appliquée conformément aux modalités définies dans l'annexe IV de la présente convention.

Article 5.2 Notification du contrôle de service fait et recours

Les résultats du contrôle de service fait réalisé par le service instructeur ou son délégataire pour valider une demande de paiement sont notifiés au bénéficiaire avec l'indication des voies et délais de recours.

Cette notification précise le motif et le montant de toute correction ainsi que, le cas échéant, le périmètre de dépenses auquel un taux extrapolé a été appliqué.

A l'issue de la période contradictoire lui permettant de présenter ses observations ou pièces complémentaires mentionnée supra, les résultats définitifs du contrôle de service fait sont notifiés au bénéficiaire.

En cas de nouvelle contestation, le bénéficiaire pourra engager un recours contentieux.

ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT DE L'AIDE EUROPEENNE

Les modalités de paiement de l'aide européenne sont :

- **Une avance de 5% à 20 % maximum** sur le montant du cofinancement européen pourra éventuellement être versée sur demande du bénéficiaire après présentation d'un justificatif de démarrage de l'opération, sous réserve de la disponibilité de crédits européens.

Le versement d'une avance n'est pas systématique et relève de l'appréciation de l'autorité de gestion. La décision d'accorder une avance est prise au cas par cas selon la nature de l'opération et de la situation du bénéficiaire.

- **Au titre d'acompte(s)**, sur présentation des pièces justificatives de dépenses effectivement réalisées, payées par le bénéficiaire et acquittées, et d'une demande de paiement complète. Pour chaque demande d'acompte, le bénéficiaire devra présenter des pièces justificatives de dépenses d'un montant total correspondant à au moins 15% des dépenses totales éligibles prévisionnelles liés à l'opération.

Le montant cumulé des acomptes éventuellement versés ne doit pas dépasser 80% du montant de la subvention communautaire.

- **Au titre du solde final dû**, sur présentation des pièces justificatives de dépenses effectivement réalisées, payées par le bénéficiaire, et d'une demande de paiement de solde, complète. La demande de paiement du solde et les pièces précitées doivent être **déposées au plus tard le 28 février 2023**.

EJ

Le document attestant de l'engagement d'un cofinancier à verser une aide inscrite en ressource dans le plan de financement de l'opération, tel qu'il figure en annexe II de la convention, doit être joint à l'appui de la première demande de paiement présentée par le bénéficiaire s'il n'a pas été transmis au préalable au service instructeur.

Le versement de chaque paiement (acomptes, solde) est conditionné :

- D'une part, à l'acceptation du rapport d'exécution produit à cet effet,
- D'autre part, par un état récapitulatif accompagné des copies des pièces justificatives probantes et d'autres pièces permettant d'attester de la réalité de l'opération et de mieux apprécier l'éligibilité des dépenses certifié exact
 - o- par le comptable public pour les bénéficiaires publics,
 - o- par le commissaire aux comptes ou un tiers qualifié pour les bénéficiaires privés-accompagné de relevés de compte bancaire de l'opérateur faisant apparaître les débits correspondants,
- Et par les conclusions du rapport de contrôle de service fait (vérification des dépenses réalisées, payées et acquittées sur la base de justificatifs) mentionné à l'article 5.

Le bénéficiaire s'engage à communiquer au plus tôt un état récapitulatif certifié exact, attestant de la perception de la totalité des autres cofinancements prévus à l'annexe technique et financière (même si cet encaissement intervient postérieurement à celui de la subvention européenne) ainsi que les décisions des co-financeurs.

L'organisme de paiement procède au versement de l'aide sur le compte de CAP EXCELLENCE :

Titulaire : AGGLOMERATION DE CAP EXCELLENCE

N° IBAN : FR2030001000641C63000000064

Code BIC : BDFEFRPPCCT

L'aide européenne est versée sous réserve :

- Du respect des engagements pris par le bénéficiaire dans son dossier de demande d'aide.
- Du respect du taux maximum d'aide publique de < 100 > % (taux maximal à préciser ici selon les dispositions applicables à chaque fonds / dispositif / mesure d'aide).
- De la réalisation effective de l'opération à hauteur de 30% pour les opérations ayant perçu une avance et pour lesquelles une demande de paiement intermédiaire (acompte) est faite.
- De la disponibilité des crédits européens.

Le versement de l'aide européenne pourra être interrompu ou suspendu par l'autorité de gestion dans le cas où une enquête serait lancée en rapport avec une éventuelle irrégularité affectant la dépense concernée ou d'une défaillance dans le système de gestion et de contrôle du programme.

L'autorité de gestion se réserve le droit de réduire le montant de l'aide européenne :

- En cas de non atteinte des valeurs prévisionnelles des indicateurs contractualisés dans la convention,
- De non transmission des données sur les indicateurs,
- En cas de non-respect des échéances de réalisation et de justification des dépenses de l'opération conduisant à une réduction de la participation Fonds européen de développement régional de la Commission européenne au programme opérationnel FEDER-FSE Guadeloupe Conseil Régional 2014-2020, autrement dit à un dégagement d'office, la subvention Fonds européen de développement régional attribuée au projet sera réduite au prorata des dépenses non certifiées.

ARTICLE 7 – SUIVI, EVALUATION DE L'OPERATION

Suivi de l'exécution de la convention

EJ

Le bénéficiaire s'engage à informer régulièrement le Conseil régional - DI de l'avancement de l'opération. A cet effet, il s'engage à respecter le calendrier indiqué dans les annexes technique et financière et à transmettre les pièces justificatives comptables des dépenses et non comptables permettant de justifier la réalisation de l'opération.

Suivi des indicateurs

Le bénéficiaire s'engage à transmettre au service instructeur les données sur l'avancement des indicateurs de réalisation, de résultat et/ou de suivi afférents à l'opération listés dans l'annexe III.

Le non-renseignement des indicateurs annexés à la présente convention entraîne l'application d'une correction forfaitaire sur les dépenses totales retenues après contrôle du service fait sur le bilan final de l'opération.

Le barème des corrections applicables est celui prévu pour les États membres par la section 1 du chapitre II du règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission européenne du 3 mars 2014 susvisé :

- Lorsque le niveau de renseignement des données obligatoires est inférieur à 65% de l'opération mais supérieur ou égal à 60%, un taux forfaitaire de 5% s'applique ;
- Lorsque le niveau de renseignement des données obligatoires est inférieur à 60% de l'opération mais supérieur ou égal à 50%, un taux forfaitaire de 10% s'applique ;
- Lorsque le niveau de renseignement des données obligatoires est inférieur à 50% de l'opération, un taux forfaitaire de 25% s'applique.

Évaluation

L'autorité de gestion pourra solliciter le bénéficiaire pour les besoins des évaluations qui seront menées dans le cadre du programme.

Échanges de données électroniques

Le bénéficiaire s'engage à saisir et à transmettre les informations requises et fiables à l'autorité de gestion dans le cadre du portail de dématérialisation des échanges de données. Ces informations permettent au service instructeur d'effectuer une instruction de la demande d'aide européenne et de la demande de paiement présentés par le bénéficiaire. Il s'engage également à informer l'autorité de gestion des corrections apportées dans le portail de dématérialisation.

ARTICLE 8 – CONTROLES/AUDITS

Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier en lien avec l'opération, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par l'autorité de gestion et par toute autorité commissionnée par l'État ou par les corps d'inspections et de contrôles nationaux ou européens (Commission européenne, OLAF, Cour des comptes européenne).

Il s'engage à présenter aux contrôleurs/auditeurs tous les documents de l'opération et pièces établissant la régularité et l'éligibilité des dépenses réalisées et payées jusqu'au délai prévu à l'article 12 de la présente convention.

Article 9 – Obligations comptables

Le bénéficiaire s'engage à tenir soit un système de comptabilité distinct, soit un code comptable adéquat pour toutes les transactions liées à l'opération, conformément à la réglementation en vigueur.

La comptabilité du bénéficiaire doit permettre une réconciliation des dépenses et des ressources déclarées au titre de l'opération avec les états comptables et les pièces justificatives comptables.

ARTICLE 10 – MODIFICATION OU ABANDON DE L'OPERATION

ES

Modification de l'opération :

Le bénéficiaire s'engage à informer le service gestionnaire de toute modification qui pourrait intervenir en cours d'exécution de l'opération, portant sur ses objectifs ou ses caractéristiques techniques et financières telles que définies dans la présente convention et ses annexes.

Si les modifications introduites affectent l'équilibre ou les conditions d'exécution du projet, un avenant doit être établi à l'initiative du service gestionnaire ou sur demande formelle du bénéficiaire.

Toute modification de l'opération doit être notifiée par le bénéficiaire au Service Instructeur **avant le 30 juin 2022**, et en tout état de cause avant le dépôt de la demande de paiement correspondante. Si la modification concerne le plan de financement initial, l'aide européenne pourra être revue à la baisse afin de respecter le taux maximum d'aide publique autorisé.

Les modifications substantielles affectant la nature de l'opération, la nature des dépenses et/ou le plan de financement de l'opération feront l'objet d'une nouvelle instruction sauf dans le cas suivant :

En ce qui concerne les modifications affectant un ou plusieurs postes de dépenses, une variation de ces postes de dépenses est tolérée dans la limite de 10% (la différence entre la part que représente un poste de dépense dans le montant éligible après réalisation et la part que représentait ce poste dans la présente convention est inférieure à 10%), à condition qu'elle n'entraîne pas d'augmentation du coût total de l'opération. Au-delà de ce seuil, seul le comité régional unique de programmation est compétent pour approuver ce type de modification.

Après examen, le service instructeur prend les dispositions nécessaires et le cas échéant établit un avenant à la présente convention.

Conformément à l'article 71 du règlement (UE) n° 1303/2013, pour une opération comprenant un investissement dans une infrastructure ou un investissement productif, le bénéficiaire s'engage à ne pas modifier l'opération de façon importante sur la période de 5 ans à compter du paiement final de l'aide (ou dans la période fixée dans l'aide d'état). Ce délai est réduit à trois ans dans les cas concernant le maintien d'investissements ou d'emplois créés par des PME.

Une opération est modifiée de façon importante dans les cas suivants :

- un arrêt ou une délocalisation d'une activité productive en dehors de la zone du programme ;
- un changement de propriété d'une infrastructure qui procure à une entreprise ou un organisme public un avantage indu ;
- Un changement substantiel de nature, d'objectifs ou de conditions de mise en œuvre qui porterait atteinte à ses objectifs initiaux.

Il revient à l'autorité de gestion de décider si l'opération a été modifiée ou non au regard des informations communiquées par le bénéficiaire, du contexte et de la réglementation applicable.

Abandon de l'opération :

Si le bénéficiaire souhaite abandonner son opération, il doit demander par écrit la résiliation de la convention. Il s'engage à en informer immédiatement le SIU pour permettre la clôture de l'opération. Le SIU définira le cas échéant le montant du reversement de l'aide.

En cas de force majeure, celle-ci doit être notifiée à l'autorité de gestion par écrit dans les 30 jours ouvrables à compter de l'évènement requis. Les dysfonctionnements internes ne peuvent être considérés comme cas de force majeure.

La force majeure est un évènement imprévisible, insurmontable et indépendant de la volonté du maître d'ouvrage, susceptible de le dégager de sa responsabilité juridique ou de le délier de ses engagements. Par exemple : une catastrophe naturelle.

ARTICLE 11 – PUBLICITE ET RESPECT DES POLITIQUES EUROPEENNES ET NATIONALES

EJ

Publicité :

Le bénéficiaire s'engage à assurer la publicité de la participation européenne selon les dispositions prévues par le règlement européen n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et les règlements délégués et d'exécution le cas échéant. Il s'engage notamment à mentionner dans tous les documents ayant trait à l'opération la participation de l'Union européenne via le Fonds européen de développement régional. Le public concerné par les actions devra également être informé des cofinancements publics (européens, nationaux).

La mention suivante devra obligatoirement être utilisée : Agropark Caraïbes Excellence (Tranche 3-la Pépinière d'entreprises innovantes) est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Programme opérationnel FEDER-FSE Guadeloupe Conseil Régional 2014-2020 / Fonds européen de développement régional et s'accompagne de l'emblème de l'Union européenne.

Toute communication ou publication du bénéficiaire, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, doit mentionner qu'elle n'engage que son auteur et que le service gestionnaire n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication.

Le bénéficiaire autorise le service gestionnaire à publier les informations suivantes :

- Les nom et adresse du bénéficiaire ;
- L'objet et le contenu de l'opération cofinancée par le Fonds européen de développement régional ;
- Le montant Fonds européen de développement régional octroyé et le taux de cofinancement Fonds européen de développement régional.

Respect des politiques européennes :

Le bénéficiaire s'engage à respecter les politiques européennes qui lui sont opposables :

- Règles sectorielles : mise en concurrence, aides d'État, environnement, commande publique, selon les cas ;
- Principes horizontaux : égalité femmes-hommes, non-discrimination, développement durable.

En cas d'achat de biens, fournitures et de services les dépenses sont prises en compte dans le respect :

- Du code des marchés publics,
- De l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

Il peut être demandé pour les structures bénéficiaires ne relevant pas des deux premiers cadres réglementaires (code des marchés publics, ordonnance de 2005), de réaliser une mise en concurrence en vue de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 12 : ARCHIVAGE ET DUREE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

Sans préjudice des règles régissant les aides d'Etat, le bénéficiaire s'engage à archiver et à conserver dans un lieu unique le dossier technique, financier et administratif de l'opération (en particulier toutes pièces justificatives concernant les dépenses cofinancées) pendant une période de **5 ans à compter du 31 décembre suivant la demande de paiement finale de l'opération.**

Les documents sont conservés sous forme d'originaux ou de copies certifiées conformes des originaux, ou sur des supports de données communément admis contenant les versions électroniques des documents originaux ou les documents existants uniquement sous forme électronique.

ARTICLE 13 : CONFIDENTIALITE ET DROIT DE PROPRIETE ET D'UTILISATION DES RESULTATS

L'autorité de gestion et le bénéficiaire s'engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel en relation directe avec l'objet de la convention, dûment qualifiés de confidentiels et dont la divulgation pourrait

causer préjudice à l'autre partie. La confidentialité est appliquée sans préjudice des règles de publication applicables au niveau de la publicité européenne.

Propriété et utilisation des résultats :

Les droits de propriété industrielle et intellectuelle des résultats de l'opération, des rapports et autres documents concernant celle-ci, sont dévolus au bénéficiaire. Sans préjudice des dispositions du précédent paragraphe, le bénéficiaire octroie à l'autorité de gestion le droit d'utiliser librement et comme elle juge opportun les résultats de l'opération.

ARTICLE 14 : CONFLIT D'INTERET

Il y a conflit d'intérêts lorsque la réalisation impartiale et objective de l'opération est compromise pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique, ou pour tout autre motif.

Le bénéficiaire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait empêcher une exécution impartiale et objective de la convention.

Le bénéficiaire s'engage à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts en cours d'exécution de la convention et d'en informer le service instructeur.

ARTICLE 15 – RESILIATION ET REVERSEMENT

L'autorité de gestion se réserve le droit de résilier la présente convention et de demander le reversement partiel ou total des crédits européens versés, en cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier :

- De la non-exécution totale ou partielle de l'opération ;
- De la modification du plan de financement de l'opération sans autorisation préalable et acceptation formelle par l'autorité de gestion ;
- D'une modification importante de l'opération affectant sa pérennité prévue à l'article 10 ;
- De l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ;
- D'un conflit d'intérêts ou d'une fraude/corruption avérée,
- Du refus de se soumettre aux contrôles réglementaires

Cette résiliation est effectuée par courrier avec accusé réception.

La résiliation de la convention peut être sollicitée également par le bénéficiaire qui en informe l'autorité de gestion par courrier avec accusé réception. Dans ce cas, le bénéficiaire s'engage à transmettre à l'autorité de gestion les ultimes pièces justificatives manquantes du dossier et à les conserver sur une période déterminée de 3 ans à compter du 31 décembre suivant la présentation des comptes dans lesquels figurent les dépenses de l'opération.

En cas de sommes indûment perçues, le bénéficiaire s'engage à reverser celles-ci dans les plus brefs délais et dans leur intégralité.

ARTICLE 16 : CONTENTIEUX ET RECOURS

En cas de litige, le Tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de la Guadeloupe :

Tribunal Administratif de la Guadeloupe :
6 rue Victor Hugues
97100 BASSE-TERRE

EJ

Les décisions de l'autorité de gestion prises pour l'application de la convention peuvent être contestées par le bénéficiaire et faire l'objet :

- D'un recours administratif auprès de l'autorité administrative compétente, dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision contestée ;
- D'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution, ou en cas de recours administratif préalable, à compter de la réponse ou du rejet implicite de l'autorité administrative compétente.

ARTICLE 17 : PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces constitutives de la convention sont :

- Le présent document ;
- L'annexe I : Fiche synthétique technique de l'opération (description de l'opération, objectifs poursuivis, quantification des résultats attendus)
- L'annexe II : Plan de financement (incluant le tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles / le tableau récapitulatif des ressources)
- L'annexe III : Indicateurs de réalisation

ARTICLE 18 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet juridique à compter de sa signature par la Région, avec effet rétroactif à la date de démarrage de l'opération, soit le **05/12/2014** et prendra fin à l'extinction des obligations des deux parties.

Fait à _____, le _____

En 2 exemplaires :

Le bénéficiaire, (nom et qualité du signataire)

L'Autorité de gestion

Le Président

Eric JALTON



Ary CHALUS



Président du Conseil Régional

ANNEXE I

Fiche synthétique technique de l'opération :
Agropark Caraïbes Excellence (Tranche 3-la Pépinière d'entreprises innovantes)

Descriptif technique du projet

La communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE s'est engagée dans un ambitieux projet qui consiste à développer les filières d'agro-transformation de son territoire par le biais de plusieurs pôles d'activités regroupés au sein de l'équipement de « l'Agropark Caraïbes Excellence » à l'entrée d'une zone stratégique de la ville des Abymes. Le projet de « l'Agropark Caraïbes Excellence » s'étend sur un foncier de plus de 4 hectares et se décline en plusieurs pôles.

La présente demande concerne la tranche 3 correspondant à la pépinière d'entreprise dont l'organisation est la suivante :

- L'accompagnement à la mise au point du produit. Il a pour but d'aider à la conception de leur produit, en établissant le cahier des charges, dans le développement en réalisant des préséries et la validation de la faisabilité technique, dans la faisabilité en formulant le produit et en élaborant sa maquette et par sa mise en beauté en assistant l'entreprise pour le lancement des premières productions.

- Des équipements mutualisés.

- Un magasin d'usine qui stocke principalement les fruits et légumes dans des conditions optimales :

- * Garantir la qualité des fruits et légumes

- * Assurer la régularité de l'approvisionnement

- * Assurer la stabilité des prix

- * Suivre la traçabilité des fruits et légumes (favoriser les circuits courts)

- Une aire de stockage des produits finis organisés pour des produits prêts à être livrés :

- * Contrôler des flux sortants

- * Éviter les frais de stockage

- * Bénéficier de stockage adapté (chambre froide positive, chambre froide négative...)

- * Des zones de chargement et de déchargement

- Des équipements divers : des vestiaires, des bureaux et des salles de formation ;

Le projet permettra de dynamiser les filières économiques dans le domaine de l'agro-transformation et de promouvoir l'innovation dans ces filières.

Il a pour vocation de mettre à la disposition des agriculteurs et des agro-transformateurs un équipement innovant et performant capable de répondre à leurs besoins et d'offrir une vitrine aux consommateurs d'ici et d'ailleurs, reflétant l'expertise des acteurs de cette filière. Cet équipement s'inscrit dans une dynamique de croissance économique et de création d'activités sur notre territoire. Il permettra également de favoriser le développement de la production locale et fournir un débouché aux agriculteurs.

Cet équipement s'adresse tant aux entrepreneurs débutants qu'aux entrepreneurs confirmés dans une démarche d'accompagnement des structures économiques dont la compétitivité est renforcée par l'innovation.

Le projet prévu a pour objectif la construction et l'équipement d'une pépinière d'entreprises innovantes spécialisée dans la transformation des fruits et légumes locaux.

Conformément aux priorités du programme opérationnel 2014-2020, l'infrastructure est conçue pour être résiliente aux impacts climatiques et répondre aux critères Haute Qualité Environnementale.

Dans la sélection des agro-transformateurs qui bénéficieront des ateliers de production, plusieurs critères ont été retenus tels que l'utilisation de matières premières locales, le recours aux circuits courts (Programme alimentaire territorial labellisé de CAP Excellence et programme d'éducation alimentaire de CAP Excellence), le nombre d'emplois potentiels créés et la traçabilité des produits.

Cet équipement permettra de favoriser le retour à l'emploi d'un public fragile et éloigné du marché en favorisant la structuration de la filière et l'employabilité de jeunes demandeurs d'emploi.

Calendrier de réalisation : du 05/12/2014 au 31 décembre 2022.

EJ

ANNEXE II

Plan de financement :

Agropark Caraïbes Excellence (Tranche 3-la Pépinière d'entreprises innovantes)

Programme opérationnel FEDER-FSE Guadeloupe Conseil Régional 2014-2020,

AP01 - Axe prioritaire : Conforter l'engagement de la Guadeloupe en faveur de la recherche, l'innovation et de la compétitivité des entreprises / OT03 - Objectif thématique : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP) / PI03a - Priorité d'investissement : Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises / OS3 - Objectif spécifique : Accroître la pérennité des entreprises en création et nouvellement créées / OS3-5 - Action : Investissements liés à la mise en place d'infrastructures d'accueil des créateurs d'entreprises

BENEFICIAIRE

CAP EXCELLENCE,

CAP EXCELLENCE

Monsieur le Président JALTON Eric
18 Boulevard Légitimus
97110 POINTE A PITRE
France

OPERATION : Agropark Caraïbes Excellence (Tranche 3-la Pépinière d'entreprises innovantes)

LOCALISATION : Les Abymes (Commune INSEE, code INSEE : 97101)

Coût estimatif du projet

Le coût éligible pour cette opération est de : 8 879 000,00 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Détails des ressources						
<i>Financier</i>	<i>Partenaire</i>	<i>Imputation</i>	<i>Suivi financier</i>	<i>Régime d'aide</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux(%)</i>
<i>Autre partenaire récurrent</i>	<i>Banque des Territoires</i>		<i>Sans objet</i>		91 140,00	1,03
<i>DEPARTEMENT</i>	<i>Guadeloupe</i>		<i>Sans objet</i>		300 000,00	3,38
<i>ETAT</i>	<i>Outre-mer</i>	<i>Conditions de vie outre-mer</i>	<i>Sans objet</i>		2 000 000,00	22,53
<i>REGION</i>	<i>Guadeloupe</i>		<i>Sans objet</i>		700 000,00	7,88
<i>UNION EUROPEENNE</i>	<i>Fonds européen de développement régional</i>		<i>Sans objet</i>	<i>SA.40206 / Régime d'aide en faveur des infrastructures locales (Exp: 31.12.2020) - (Date accord prolongation 12/10/2020 : nouveau numéro SA.58980)</i>	4 900 000,00	55,19
Total co-financier					7 991 140,00	90,00
Bénéficiaire					887 860,00	10,00
COÛT TOTAL ELIGIBLE					8 879 000,00	100,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Postes de dépense, calendrier et échéancier :

Détails des postes de dépense				
Catégorie de dépense	Libellé	Direct/ Indirect	Fonctionnement/ Investissement	Montant
Dépenses d'investissement matériel et immatériel	Frais de travaux de conception et études	Direct	Investissement	8 165 032,00 €
Dépenses d'investissement matériel et immatériel	Machines/Equipements du bâtiment	Direct	Investissement	561 651,00 €
Dépenses de prestations externes de service	Frais de conseil, de notaire, d'expertise juridique, technique et financière	Direct	Investissement	152 317,00 €
Total :				8 879 000,00 €

Calendrier		
Période prévisionnelle d'exécution :	Début : 05/12/2014	Fin : 31/12/2022

Echéancier prévisionnel	
Année	Montant (HT)
2014	0,00 €
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €
2018	0,00 €
2019	0,00 €
2020	0,00 €
2021	0,00 €
2022	0,00 €
2023	0,00 €
Total :	0,00 €

ANNEXE III

Indicateurs de réalisationLes indicateurs

Indicateurs de l'opération				
Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle	Valeur réalisée
CI01 - Domaine d'intervention	Réalisation		CI01_067 - Développement commercial des PME, soutien à l'esprit d'entreprise et à l'incubation (y compris le soutien aux entreprises issues de l'essaimage)	
CI02 - Forme de financement	Réalisation		CI02_001 - Subvention non remboursable	
CI03 - Type de territoire	Réalisation		CI03_003 - Zones rurales (faible densité de population)	
CI04 - Mécanismes d'application territoriaux	Réalisation		CI04_007 - Sans objet	
CI05 - Objectifs thématiques (FEDER et Fonds de cohésion)	Réalisation		CI05_001 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	
CI07 - Activité économique	Réalisation		CI07_001 - Agriculture et sylviculture	
CI08 - Localisation	Réalisation		FR910 - Guadeloupe	
CO01_FEDER - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Entreprises		
CO03_FEDER - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier outre que des subventions	Réalisation	Entreprises		

**PREFET
DE LA REGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Affaires Culturelles

Service des monuments historiques
et de l'architecture

Basse-Terre, le **22 NOV. 2021**

Réf : DAC/SMHA/JC/VC/MNM/CZ/N°2021-11 /N°**210**

Monsieur le Président, *Emi Juhion*

J'ai l'honneur de vous transmettre la convention financière n°2021-164/DAC du 8 novembre 2021 relative à la réalisation des travaux de déconstruction et reconstruction de l'Ancien Cinéma la Renaissance, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté n°2009-22/PREF/DRAC/MH en date du 09 janvier 2009.

Conformément à l'article 5 de la convention précitée, le paiement de cette subvention sera effectué par virement bancaire dès la présentation des justificatifs financiers acquittés liés à cette opération.

Le contrôle scientifique et technique sera assuré par la conseillère en architecture, chargée de la conservation des monuments historiques :

Madame Marie-Noëlle MARTIAL
n° téléphone : 0590 41 14 48
portable : 0690 35 38 11
courriel : marie-noelle.martial@culture.gouv.fr

Le service monuments historiques et architecture reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

(Signature)
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur des affaires culturelles

François DERUDDER

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération Cap Excellence
18 Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

P.J. : 1 décision attributive

Affaire suivie par : Chantal ZAÏRE
Tél.: 0590 41 14 78
e.mail : chantal.zaire@culture.gouv.fr
28 rue Perrinon – 97100 BASSE-TERRE



**PREFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONVENTION N°2021-164/DAC du - 8 NOV. 2021
portant attribution d'une subvention d'investissement au profit de la Communauté
d'Agglomération Cap Excellence, pour la réalisation des travaux de déconstruction et
reconstruction de l'ex-cinéma la Renaissance, inscrit au titre des monuments historiques
par arrêté n°2009-22/PREF/DRAC/MH/ du 09/01/2009**

Entre,

L'État, ministère de la culture, représenté par Alexandre ROCHATTE, préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin,

d'une part,

et

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence, représentée par Eric JALTON, Président ;

d'autre part,

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- Vu le décret n° 2010-633 du 08 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – ROCHATTE (Alexandre) ;
- Vu l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- Vu la circulaire du 1er décembre 2009 (NOR : MCCB0928985C) relative au contrôle scientifique et technique des services de l'État sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits,
- Vu la décision n°2021-002/DA/SMHA du 02 septembre 2021 du conservateur régional des monuments historiques ;
- Vu la répartition des crédits AE/CP du BOP 175, pour l'exercice 2021,
- Vu la demande de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence en date du 05 août 2021 ;

Il est convenu ce qui suit :

Préambule : Inauguré le 22 mars 1930 le cinéma-théâtre Renaissance est le premier cinéma de Pointe-à-Pitre. Ce lieu de divertissement populaire est caractéristique de l'émergence d'un nouveau type de salle de spectacle : le théâtre cinématographique, où la salle de projection est associée à une scène de théâtre.

Au début des années 1960, la salle se tourne exclusivement vers l'exploitation cinématographique et les locaux sont modernisés par les architectes CORBIN et AMARIAS, avec notamment la fermeture des deux galeries latérales, affectées aux blocs techniques et aux sanitaires. Dans les années 1980, une petite salle est rajoutée sous le balcon intérieur de la grande salle. Le cinéma ferme ses portes en 2002. Il est aujourd'hui propriété de la communauté d'agglomération de Cap Excellence.

Le 25 janvier 2020, un incendie majeur, qui a surtout brûlé l'intérieur de l'édifice, met en péril la sauvegarde du Monument Historique. L'urgence pour la communauté d'agglomération de Cap Excellence, est la redynamisation et la sauvegarde de l'âme de la Place de la Victoire. Ce bâtiment emblématique et populaire pour la mémoire des Guadeloupéens, ne saurait faire les frais d'une disparition totale.

Si la déconstruction du bâtiment dans son ensemble est nécessaire compte tenu de la vétusté et de la dangerosité du site, elle ne saurait l'être sans la reconstitution à l'identique de la façade principale (Façade OUEST)

La mission de la Direction des affaires culturelles est d'accompagner en ce sens la communauté d'agglomération de Cap Excellence.

Article 1^{er} – Objet : La Communauté d'Agglomération Cap Excellence assure la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de déconstruction et reconstruction de l'ex-cinéma la Renaissance conformément au projet présenté.

Article : 2 – Engagement de la mission du maître d'ouvrage : Les responsabilités du maître d'ouvrage s'exercent sur les phases suivantes de l'opération :

- après la production du dossier de consultation des entreprises et l'approbation du dossier par les services compétents de l'État,
- la passation des marchés,
- le suivi de l'exécution des marchés de travaux et le paiement des décomptes,
- la réception des travaux et les règlements définitifs des décomptes et des soldes,
- l'obtention et la diffusion du dossier documentaire des ouvrages exécutés,
- le règlement des soldes.

L'État peut être consulté par le maître d'ouvrage en cas de difficulté d'appréciation des offres.

Le maître d'ouvrage informe l'État, Préfet de région (D.A.C.) du calendrier des réunions de chantier. Le maître d'ouvrage transmet à l'État, Préfet de région (D.A.C.) au fur et à mesure de l'avancement de l'opération les pièces suivantes :

- une copie du rapport de présentation
- une copie des marchés et éventuellement des avenants
- une copie des ordres de service
- une copie des factures et mémoires
- une copie du PV de réception
- une copie des procès-verbaux de chantier
- deux exemplaires du dossier documentaire et des ouvrages exécutés - D.D.O.E.-.

Dans le cadre du contrôle scientifique et technique, le bénéficiaire de la subvention est tenu d'informer la direction des affaires culturelles de la date de commencement des travaux.

Les travaux doivent être entrepris **avant le 30 juin 2022**, à défaut la subvention sera annulée de plein droit.

Toutefois, ce délai pourrait être éventuellement prorogé pour des motifs exceptionnels d'une nouvelle période ne pouvant excéder un an.

Le maître d'ouvrage est tenu d'obtenir l'accord préalable de l'État, Préfet de région (D.A.C.) avant de prendre la décision de réception des ouvrages.

La date prévisionnelle d'achèvement des travaux est fixée au **30 juin 2024**.

Article 3 – Engagement de l'Etat : L'État, Préfet de région (D.A.C.) apporte une participation financière de **400 000 €** (quatre cent mille euros) correspondant à environ **26,31 %** du montant subventionnable de cette opération qui est de 1 520 000 € (un million cinq cent vingt mille euros).

Programme **175** – titre **6 Investissement** – action **01** – sous-action **08** du budget du ministère de la culture.

Article 4 – Assurances : Le propriétaire est tenu de s'assurer pour les dommages de tous ordres qui lui incombent et qui peuvent se produire au cours de la réalisation des travaux.

Article 5 – Modification du programme ou du projet : Dans le cas où, au cours de la mission, l'État, Préfet de région (D.A.C.), estimera nécessaire d'apporter des modifications au programme ou au projet pour tenir compte de découvertes apparues en cours de chantier liées à l'histoire du bâtiment, un accord écrit devra être passé et, le cas échéant, un avenant conclu à la présente convention avant que le propriétaire ne mette en œuvre ces modifications.

Article 6 – Panneau de chantier : Le propriétaire procède à la mise en place d'un panneau de chantier indiquant le montant des cofinancements publics au plus tard à l'ouverture du chantier de restauration.

Article 7 – Paiement de la subvention :

1 – Sur production d'une attestation de commencement d'exécution des travaux une avance peut être versée en application des dispositions de l'article 12-II du décret n°2018-514 du 25 juin 2018.

2 – Des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet sans pouvoir excéder 80% du montant maximum de la subvention.

Ces versements sont effectués sur le compte de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence référencé ci-dessous :

Code banque : **30001**

Code Guichet : **00064**

N° de Compte : **1C630000000**

Clé Rib : **64**

Domiciliation : **Trésorerie de l'Agglo de Cap Excellence**

IBAN : **FR20 3000 1000 641C 6300 0000 064**

Siret : **200 018 653 00010**

Article 8 – Résiliation : En cas de non-respect des clauses de la présente convention, et après mise en demeure d'avoir à s'y conformer, l'État, Préfet de région (D.A.C.), peut refuser le versement de tout ou partie de la subvention.

Il est rappelé que l'État, Préfet de région (D.A.C.), s'engage à verser la totalité de la subvention uniquement si les travaux sont exécutés conformément au projet approuvé et aux éventuelles modifications approuvées.

Fait à Basse-Terre, le - 8 NOV. 2021

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Cap Excellence,



Éric JALTON

Le Préfet,

Alexandre ROCHATTE

**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Affaires Culturelles

Service des monuments historiques
et de l'architecture

**Certificat paiement
n° 01**

Dépense subventionnable :	1 520 000 €
Part DAC :	400 000 €
Acomptes déjà effectué(s) : (%)	0 €
(1) dont avance (30%) :	0 €
Avance à verser (30%) :	120 000 €
Solde (70%) :	280 000 €
Date du service fait : 12 novembre 2021	

(1) le montant cumulé de l'avance et des acomptes est limité à 80 % du montant de la subvention

Intitulé de l'opération : **Déconstruction/Reconstruction de la façade du cinéma la Renaissance -MHI
situé à Pointe-à-Pitre**

N° E.J. : **2 103 491 549**

Programme : **175 - Action 1 - Sous-action 08 - Titre 6 I**

Décision attributive : **Convention n°2021-164/DAC du**

Bénéficiaire : **Communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE**

Siret : **200 018 653 00010**

Vu l'attestation de commencement d'opération en date du 10 novembre 2021, produite par la Communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE,

En application des dispositions du décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement, le directeur des affaires culturelles décide de procéder au versement d'une avance d'un montant de **120 000 €** au profit de la Communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE. Cette somme correspond à 30 % du montant de la subvention de la direction des affaires culturelles.

A Basse-Terre, le **12 NOV. 2021**

Le responsable de la Cellule comptable
et juridique



Yann LE PEN

PREFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

D D G H R M
D D G S T

SC. 2021. A 1350

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES REGIONALES
POLE DE GESTION DE L'ACTION
ECONOMIQUE DE L'ETAT

Basse-Terre, le 28 JUIN 2021

N° 2021 - 346 PREF/SGAR/PGAE

Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE
COURRIER ARRIVÉ
30 JUIN 2021

Monsieur le Président,

Une subvention de 450 000 € vous a été attribuée sur les crédits du ministère des outre-mer, au titre du contrat de convergence et de transformation-plan de relance, pour financer l'opération n°05-2021, intitulée « **redynamisation des zones d'activités économiques de l'agglomération** », pour laquelle le taux d'avance est modifié.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour signature, trois exemplaires de l'avenant n°1 à la convention attributive de subvention, actant la correction du taux de l'avance à 30 %, que vous voudrez bien me retourner sous le présent timbre, dans les meilleurs délais.

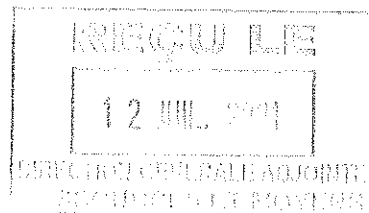
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,


Alexandre ROCHAT

Monsieur Eric JALTON
Président de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE
18 boulevard Légitimus
97110 POINTE A PITRE

Affaire suivie par DOLOIR REGENT TALBOT Francesca
Tél : 050 99 69 65
Mél : francesca.doloir@guadeloupe.pref.gouv.fr
Cité circonvallation 97 100 BASSE TERRE



971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

PREFET DE LA GUADELOUPE

**SECRETARIAT GENERAL
AUX AFFAIRES REGIONALES**
POLE DE GESTION DE L'ACTION
ECONOMIQUE DE L'ETAT

**Avenant n°1 à la convention CCT 05-2021
attribuant une aide de l'Etat sur le BOP 123
au titre du Contrat de convergence - Plan de relance**

Entre l'Etat représenté par le préfet de la Guadeloupe.

Et

La Communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE
18 boulevard légitimus
97110 Pointe à Pitre

N° SIRET : 200 018 653 00010

bénéficiaire final de l'aide (ci-après dénommé le maître d'ouvrage).

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- Vu le décret n° 2001-120 du 7 février 2001 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissements dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales de Saint-Pierre et Miquelon et de Mayotte ;
- Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Alexandre Rochatte en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté du 10 août 2020 portant délégation de signature à M. Régis Elbez, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Guadeloupe ;
- Vu la directive n°21-0003186D du 24 février 2021 relative aux crédits du Plan de relance gérés par le ministre des outre-mer ;
- Vu la convention n°05-2021 du 31 mars 2021 accordant une subvention de 450 000 € ;

Vu le contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe pour la période 2019-2022,
en date du 08 juillet 2019 ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : modification des modalités de paiement de la subvention

L'article 4 de la convention n°05-2021 est modifié :

« l'avance peut être portée jusqu'à 30 % maximum »

Le reste est sans changement.

Basse-Terre, le

Le maître d'ouvrage

Le préfet,



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

PREFET DE LA GUADELOUPE

**SECRETARIAT GENERAL
AUX AFFAIRES REGIONALES**
POLE DE GESTION DE L'ACTION
ECONOMIQUE DE L'ETAT

**Avenant n°1 à la convention CCT 05-2021
attribuant une aide de l'Etat sur le BOP 123
au titre du Contrat de convergence - Plan de relance**

Entre l'Etat représenté par le préfet de la Guadeloupe.

Et

La Communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE
18 boulevard légitimus
97110 Pointe à Pitre

N° SIRET : 200 018 653 00010

bénéficiaire final de l'aide (ci-après dénommé le maître d'ouvrage).

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- Vu le décret n° 2001-120 du 7 février 2001 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissements dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales de Saint-Pierre et Miquelon et de Mayotte ;
- Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Alexandre Rochatte en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté du 10 août 2020 portant délégation de signature à M. Régis Elbez, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Guadeloupe ;
- Vu la directive n°21-0003186D du 24 février 2021 relative aux crédits du Plan de relance gérés par le ministre des outre-mer ;
- Vu la convention n°05-2021 du 31 mars 2021 accordant une subvention de 450 000 € ;

Vo le contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe pour la période 2019-2022,
en date du 08 juillet 2019 ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : modification des modalités de paiement de la subvention

L'article 4 de la convention n°05-2021 est modifié :

« l'avance peut être portée jusqu'à 30 % maximum »

Le reste est sans changement.

Basse-Terre, le

Le maître d'ouvrage

Le préfet,



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

PREFET DE LA GUADELOUPE

**SECRETARIAT GENERAL
AUX AFFAIRES REGIONALES**

POLE DE GESTION DE L'ACTION
ECONOMIQUE DE L'ETAT

**Avenant n°1 à la convention CCT 05-2021
attribuant une aide de l'Etat sur le BOP 123
au titre du Contrat de convergence - Plan de relance**

Entre l'Etat représenté par le préfet de la Guadeloupe.

Et

La Communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE
18 boulevard légitimus
97110 Pointe à Pitre

N° SIRET : 200 018 653 00010

bénéficiaire final de l'aide (ci-après dénommé le maître d'ouvrage).

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- Vu le décret n° 2001-120 du 7 février 2001 modifié relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissements dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales de Saint-Pierre et Miquelon et de Mayotte ;
- Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Alexandre Rochatte en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté du 10 août 2020 portant délégation de signature à M. Régis Elbez, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Guadeloupe ;
- Vu la directive n°21-0003186D du 24 février 2021 relative aux crédits du Plan de relance gérés par le ministre des outre-mer ;
- Vu la convention n°05-2021 du 31 mars 2021 accordant une subvention de 450 000 € ;

Vu le contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe pour la période 2019-2022,
en date du 08 juillet 2019 ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : modification des modalités de paiement de la subvention

L'article 4 de la convention n°05-2021 est modifié :

« l'avance peut être portée jusqu'à 30 % maximum »

Le reste est sans changement.

Basse-Terre, le

Le maître d'ouvrage

Le préfet,

**PREFET
DE LA REGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Affaires Culturelles

Service des monuments historiques
et de l'architecture
Réf : DAC/SMHA/JC/VC/MNM/CZ/2021-10/N° 158

Basse-Terre, le 04 OCT. 2021

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre l'arrêté n°2021-165/DAC du 01 octobre 2021, portant attribution d'une subvention d'investissement pour la réalisation d'une étude sanitaire du Pavillon l'Herminier, inscrit au titre des monuments historiques de la ville de Pointe-à-Pitre, par arrêté n°2008-958/PREF/DRAC/MH/ du 17 juillet 2008.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, le paiement de cette subvention sera effectué par virement bancaire dès la présentation des justificatifs financiers acquittés liés à cette opération.

Le service monuments historiques et architecture reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

et représentant
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur des affaires culturelles
François DERUDDER

Monsieur Eric JALTON
Président de la Communauté
d'Agglomération
Cap Excellence
18 Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE

PJ : Décision attributive de subvention

Affaire suivie par Marie-Noëlle Martial
Tél : 05 90 41 14 48 - 0690 35 38 11
Mél : marie-noelle.martial@culture.gouv.fr
DAC de Guadeloupe, 28 rue Perrinon, 97100 Basse-Terre

Arrêté n°2021-165/DAC du 01 OCT. 2021

portant attribution d'une subvention d'investissement du ministère de la culture au profit de la Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE, propriétaire, pour la réalisation d'une étude sanitaire du Pavillon l'Herminier, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté n°2008-958/PREF/DRAC/MH du 17 juillet 2008.

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
chevalier dans la légion d'honneur,

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État et l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de la culture ;
- Vu le décret n° 2010-663 du 08 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - ROCHATTE (Alexandre) ;
- Vu l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- Vu l'arrêté ministériel du 07 mai 2019 portant nomination de Monsieur François DERUDDER, directeur des affaires culturelles (DAC) de la Guadeloupe à compter du 27 mai 2019 ;
- Vu l'arrêté SG/BCI du 01 février 2021 accordant délégation de signature à Monsieur François DERUDDER, directeur des affaires culturelles (DAC) de la Guadeloupe – ordonnancement secondaire ;
- Vu la circulaire du 1^{er} décembre 2009 (NOR : MCCB0928985C) relative au contrôle scientifique et technique des services de l'État sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits,
- Vu la répartition des crédits AE/CP du BOP 175 pour l'exercice 2021,
- Vu la demande de la Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE reçue le 23 septembre 2021,

Arrête :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 19 394 € (dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros) est attribuée à la Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE pour la réalisation d'une étude sanitaire du Pavillon l'Herminier, inscrite au titre des monuments historiques. Cette subvention représente 40 % du coût total de l'opération qui est de 48 486 € (quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-six euros).

Cette somme est imputée sur le programme **175** - Action **01** - Sous/action **08** du ministère de la culture, gestion 2021.

Article 2 : Le bénéficiaire de la subvention mentionne la participation de l'État et font figurer le logo du ministère de la culture -direction des affaires culturelles de Guadeloupe- sur tous les supports destinés à la communication.

Il est tenu de s'assurer pour les dommages de tous ordres qui lui incombent et qui peuvent se produire au cours de la réalisation de l'étude.

Article 3 : Cette subvention est versée dans les conditions et sous les réserves prévues par le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 :

1 – Sur production d'une attestation de commencement d'exécution de l'étude une avance peut être versée en application des dispositions de l'article 12-II du décret n°2018-514 du 25 juin 2018.

2 – Des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet sans pouvoir excéder 80% du montant maximum de la subvention.

Ces versements seront effectués sur le compte ouvert au nom de la Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE ci-dessus référencé :

Code banque : **30001**

Code Guichet : **00064**

N° de Compte : **1C630000000**

Clé Rib : **64**

Domiciliation : **Trésorerie de l'Agglo de Cap Excellence**

IBAN : **FR20 3000 1000 641C 6300 0000 064**

Siret : **200 018 653 00010**

La date prévisionnelle de la remise de l'étude est fixée au **30 juin 2022**.

Article 4 : Le règlement de cette subvention est effectué sur présentation d'un certificat établi par la direction des affaires culturelles indiquant l'état d'avancement des travaux par rapport à la consistance globale du projet et attestant de leur conformité dans les règles de l'art. L'État s'assure du service fait par le maître d'ouvrage sur présentation des factures acquittées et des mémoires. Un relevé d'identité bancaire sera nécessaire pour le paiement.

Les documents sont fournis sous forme numérique ou papier à la direction des affaires culturelles.

Article 5 : Le reversement total ou partiel de la subvention sera exigé dans les cas suivants :

- s'il est constaté un changement dans l'objet de la subvention ou un changement dans l'affectation de l'investissement sans autorisation préalable,
- en cas d'inexécution totale ou partielle de l'opération.

Article 6 : – Le directeur des affaires culturelles et le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Basse Terre, le 1/10/21

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur des affaires culturelles

François DERUDDER

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022
Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

D D G A R M

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Service Mission Rénovation Urbaine

Basse-Terre, le

30 NOV. 2020

Pôle Administratif et Financier

Communauté d'Agglomération
CAP EXCELLENCE
COURRIER ARRIVÉ

Réf. : NOTIFICATION DAS
Affaire suivie par : Jacqueline MARIVAL

MRV/2020/42

2 DEC. 2020

REÇU LE
11 DEC. 2020
DIRECTION GENERALE ADJOINTE
RESSOURCES ET MOYENS

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver, ci-jointe, les Décisions Attributives de Subvention de l'ANRU portant le numéro IDTOP pour les opérations du projet de rénovation urbaine suivantes :

- N°195-6971003-24-0001-001 – Aménagement du canal hydraulique de Grand-Camp, d'un montant de 2 595 850€
- N°195-6971002-14-0001-018 – Directeur NPNRU et Moyens internes dédiés, d'un montant de 210 000€

Le paiement de la subvention se fera selon les modalités prévues par le règlement financier de l'ANRU, rappelées par la présente décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Delphine LE REUN

**Monsieur Eric JALTON
Président de CAP EXCELLENCE
Boulevard Légitimus
97110 POINTE-A-PITRE**

DEAL Guadeloupe
Saint-Ply BP 54 – 97102 Basse-Terre Cedex
Téi : 0590 99 46 46
deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

ATTENTION

La DEAL ne reçoit actuellement que sur rendez-vous.
Contactez le : 0590 99 46 46 (Basse-Terre)
0590 98 20 55 (Grande-Terre)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

DECISION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION

PROGRAMME	NPNRU
------------------	-------

CONTRAT	N° de contrat NPNRU : 195 Intitulé du contrat : Protocole CA CAP Excellence Date de signature : 24/04/2018
----------------	--

LIBELLE DE L'OPERATION	Aménagement du canal hydraulique de Grand-camp
-------------------------------	--

TYPE DE DECISION	Catégorie de dotation : Opération NPNRU nationale Exercice de la décision : 2020 Date de prise en compte des dépenses : 21/12/2017
-------------------------	--

OBJET	Famille d'opérations : Aménagement d'ensemble N° 24
--------------	---

OBJET DETAILLE	Quantité	Unité
Nombre de logements à démolir		Nb
Nombre de logements à recycler		Nb
M ² de foncier à aménager	10000	M ²

LOCALISATION DE L'OPERATION PHYSIQUE
Adresse : Grand-camp
Code postal/Ville : 97139 Les Abymes.
N° INSEE de la commune de réalisation : 97101
Commune/Quartier d'intervention (rattachement) : 97120 / Les Abymes/Pointe-à-Pitre. / QPV national / Grand Camp
N° INSEE du QPV de rattachement : 6971003
Zone de prix pour le locatif social : Zone I

IDTOP	195-6971003-24-0001-001
--------------	-------------------------

BENEFICIAIRE	97 / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE / 20001865300010
Nom raison sociale :	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE
Adresse1 :	18 BD LEGITIMUS
Adresse2 :	
Code postal :	97110
Ville :	Les Abymes/Pointe-a-Pitre.
N° Siret / Siren :	20001865300010
Catégorie d'organisme :	Communaute d'agglomeration
Département :	97

SIRET : 45367825200017

RCS: Paris B 453 678 252

APE : 751E

DELEGATION TERRITORIALE

Téléphone :

Télécopie :

Email :

Le délégué territorial de l'agence nationale pour la rénovation urbaine,

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Vu la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment ses articles 9-1 à 9-3 relatifs au nouveau programme national de renouvellement urbain,
 Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,
 Vu le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine;
 Vu les décrets n° 2012-1246 et 1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique,
 Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU),
 Vu la convention quinquennale Etat-UESL Action Logement,
 Vu la convention tripartite Etat-UESL Action Logement portant sur le NPNRU,
 Vu la convention ANRU-CDC signée le 23 septembre 2015,
 Vu le règlement financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain,

DECIDE :**ARTICLE 1.**

Une subvention non révisable à la hausse d'un montant de : 2 595 850.00 €
 est accordée au bénéficiaire désigné : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE
 à titre de participation au financement d'une opération d'Aménagement d'ensemble
 sise Grand-camp à 97139 Les Abymes.

sous condition résolutoire de la réalisation effective de l'opération dans le respect des dispositions actées dans le protocole de préfiguration ou la convention pluriannuelle de renouvellement urbain référencé(e) en page 1 du présent document

Le montant maximum de subvention est calculé sur la base des taux et assiettes de financement mentionnés dans le tableau ci-dessous. Le taux de subvention est un taux maximum non révisable. Le coût ou le déficit global estimé et les objets physiques pour les concours financiers forfaitaires, déclarés par le bénéficiaire, sont détaillés en annexe dans la fiche analytique et technique décisionnelle.

Les paramètres de calcul de l'assiette de subvention ou de la subvention indiqués dans la fiche analytique et technique décisionnelle sont ceux en vigueur à la date de signature du présent document. Les paramètres de calcul de la subvention sont non révisables et visent :

- les montants forfaitaires ou plafond d'aide par objet physique, les montants forfaitaires d'aide pour financement principal par objet physique, les montants forfaitaire d'aide pour surcharge foncière par objet physique, les montants forfaitaires ou plafond d'assiette de subvention par objet physique, les % forfaitaires de montants d'assiette de subvention par type de dépenses, définis par le RGA relatif au NPNRU
- la date retenue par le bénéficiaire de subvention pour le calcul du taux de vacance moyen structurel, conformément au RGA relatif au NPNRU
- le taux de rendement locatif brut théorique, conformément au RGA relatif au NPNRU
- les valeurs foncières de référence applicables au calcul des recettes de l'assiette de subvention, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés, conformément au RGA relatif au NPNRU

Les autres co-financements participant à l'équilibre financier de l'opération sont détaillés en annexe dans le plan de financement décisionnel.

Objet de la production	Assiette de subvention	Taux de subvention	Montant de la subvention
GLOBAL	5 191 700.00 €	50.00%	2 595 850.00 €
Déficit de l'opération (Dépenses - Recettes)	5 191 700.00 €	50.00%	2 595 850.00 €
Dépenses retenues	5 191 700.00 €		
Recettes retenues	0.00 €		

La décision de subvention n'emporte en elle-même aucun droit acquis concernant le montant de la subvention qui est finalement réglé au titre de l'opération. Le maître d'ouvrage doit justifier, de la bonne réalisation et de l'achèvement de l'opération conformément au règlement général et au règlement financier de l'ANRU, relatifs au NPNRU, et dans le respect des dispositions actées dans le protocole de préfiguration ou la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Cet engagement de l'ANRU est imputé sur la délégation de capacités attributives de subvention du département affectées aux Opérations NPNRU nationales

Le paiement de cette subvention est assujéti aux conditions définies dans le règlement financier relatif au NPNRU.

ARTICLE 2.

Le lancement opérationnel de l'opération acté dans le protocole de préfiguration ou la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est prévu au cours du : 2e semestre 2018

La fin de l'opération actée dans le protocole de préfiguration ou la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est prévue au cours du : 1er semestre 2020

En considération de ce calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération, la subvention sera clôturée automatiquement en l'état sur la base des versements effectués, si elle n'a pas fait l'objet d'une demande de solde dans les conditions définies par le règlement financier relatif au NPNRU en vigueur à la date de signature du présent document, avant le 30 juin 2022

ARTICLE 3.

Dans les conditions définies par le règlement financier relatif au NPNRU, la demande du premier acompte est conditionnée à la justification d'un avancement de l'opération minimum de 10%.

Dans les conditions définies par le règlement financier relatif au NPNRU, les acomptes peuvent être sollicités avant l'achèvement de l'opération, à concurrence de 80% de la subvention notifiée.

ARTICLE 4.

Dans les conditions définies par le règlement financier relatif au NPNRU, l'instruction et l'ordonnement des demandes de paiement d'acomptes et du solde seront assurés par l'intermédiaire du délégué territorial de l'ANRU.

Dans les conditions définies par le règlement financier relatif au NPNRU, le paiement des subventions est effectué par l'agent comptable de l'ANRU, après exercice des contrôles prévus aux articles 19 et 20 du titre I du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

ARTICLE 5.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Dans les conditions définies par le règlement général relatif au NPNRU, le directeur général de l'ANRU peut décider, en cas de manquements constatés aux engagements contractualisés par le maître d'ouvrage au sein des protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain, la suspension des paiements de subvention pour le maître d'ouvrage, la réduction de la subvention même si celle-ci porte sur un objet différent du concours financier ayant donné lieu au constat, qui peut impliquer le remboursement partiel ou total de la subvention.

971-200018653-20220420-20220402286-DE

ARTICLE 6.

Le délégué territorial de l'ANRU pourra exiger le reversement total ou partiel de la subvention versée, lorsque l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné a été modifié sans autorisation préalable de l'ANRU.

ARTICLE 7.

Dans l'hypothèse, où dans le cadre du programme d'audit interne de l'ANRU, un contrôle à posteriori des éléments remis par le bénéficiaire de la subvention, fait apparaître des sommes indûment perçues par le bénéficiaire, l'ANRU demandera le reversement des sommes en cause.

ARTICLE 8.

En cas de trop perçu constaté postérieurement au paiement d'un acompte ou du solde, le bénéficiaire de la subvention s'engage à reverser sans délai à l'ANRU les sommes indues.

Fait à le 26/11/2020.

Le délégué territorial de l'agence nationale pour la rénovation urbaine :

IDLOC : 195-6971003-24-0001-001

Prénom, nom du signataire Jean-François BOYER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE



DECISION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION

PROGRAMME
NPNRU

CONTRAT
N° de contrat NPNRU : 195
Intitulé du contrat : Protocole CA CAP Excellence
Date de signature : 24/04/2018

LIBELLE DE L'OPERATION
Directeur NPNRU et moyens internes dédiés

TYPE DE DECISION
Catégorie de dotation : Opération NPNRU nationale
Exercice de la décision : 2020
Date de prise en compte des dépenses : 21/12/2018

OBJET
Famille d'opérations : Etudes et conduite de projet N° 14

OBJET DETAILLE	Quantité	Unité
Prestations externes	0.00	€
Moyens internes	2.00	ETP
Indemnité de relogement avec minoration de loyer		Forfait

LOCALISATION DE L'OPERATION PHYSIQUE
Adresse : 18 Boulevard Légitimus
Code postal/Ville : Les Abymes/Pointe-à-Pitre.
N° INSEE de la commune de réalisation : 97120
Commune/Quartier d'intervention (rattachement) : 97101 / Les Abymes. / QPV national / Vieux Bourg - Les Lauriers
N° INSEE du QPV de rattachement : 6971002
Zone de prix pour le locatif social :

IDTOP 195-6971002-14-0001-018

BENEFICIAIRE
97 / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE / 20001865300010
Nom raison sociale : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE
Adresse1 : 18 BD LEGITIMUS
Adresse2 :
Code postal : 97110
Ville : Les Abymes/Pointe-a-Pitre.
N° Siret / Siren : 20001865300010
Catégorie d'organisme : Communaute d'agglomeration
Département : 97
Représentant Légal :
Prénom, Nom : Eric JALTON
Fonctions : Président de la Communauté d'Agglo

SIRET : 45367825200017

RCS: Paris B 453 678 252

APE : 751E

DELEGATION TERRITORIALE

Téléphone :

Télécopie :

Email :

CORRESPONDANT DECISION :

Télécopie :

Téléphone :

Email :

Le délégué territorial de l'agence nationale pour la rénovation urbaine,

Vu la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment ses articles 9-1 à 9-3 relatifs au nouveau programme national de renouvellement urbain,
 Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,
 Vu le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine;
 Vu les décrets n° 2012-1246 et 1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique,
 Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU),
 Vu la convention quinquennale Etat-UESL Action Logement,
 Vu la convention tripartite Etat-UESL Action Logement portant sur le NPNRU,
 Vu la convention ANRU-CDC signée le 23 septembre 2015,
 Vu le règlement financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain,

DECIDE :**ARTICLE 1.**

Une subvention non révisable à la hausse d'un montant de : 210 000.00 €
 est accordée au bénéficiaire désigné : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE
 à titre de participation au financement d'une opération d'Etudes et conduite de projet
 sise 18 Boulevard Légitimus à Les Abymes/Pointe-à-Pitre.

sous condition résolutoire de la réalisation effective de l'opération dans le respect des dispositions actées dans le protocole de préfiguration ou la convention pluriannuelle de renouvellement urbain référencé(e) en page 1 du présent document

Le montant maximum de subvention est calculé sur la base des taux et assiettes de financement mentionnés dans le tableau ci-dessous. Le taux de subvention est un taux maximum non révisable. Le coût ou le déficit global estimé et les objets physiques pour les concours financiers forfaitaires, déclarés par le bénéficiaire, sont détaillés en annexe dans la fiche analytique et technique décisionnelle.

Les paramètres de calcul de l'assiette de subvention ou de la subvention indiqués dans la fiche analytique et technique décisionnelle sont ceux en vigueur à la date de signature du présent document. Les paramètres de calcul de la subvention sont non révisables et visent :

- les montants forfaitaires ou plafond d'aide par objet physique, les montants forfaitaires d'aide pour financement principal par objet physique, les montants forfaitaire d'aide pour surcharge foncière par objet physique, les montants forfaitaires ou plafond d'assiette de subvention par objet physique, les % forfaitaires de montants d'assiette de subvention par type de dépenses, définis par le RGA relatif au NPNRU
- la date retenue par le bénéficiaire de subvention pour le calcul du taux de vacance moyen structurel, conformément au RGA relatif au NPNRU
- le taux de rendement locatif brut théorique, conformément au RGA relatif au NPNRU
- les valeurs foncières de référence applicables au calcul des recettes de l'assiette de subvention, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés, conformément au RGA relatif au NPNRU

Les autres co-financements participant à l'équilibre financier de l'opération sont détaillés en annexe dans le plan de financement décisionnel.

Objet de la production	Coût HT	Assiette de subvention	Taux de subvention sur assiette	Montant de la subvention
GLOBAL	420 000.00 €	420 000.00 €	50.00%	210 000.00 €
Prestations externes	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €
Moyens internes	420 000.00 €	420 000.00 €	50.00%	210 000.00 €
Indemnité de relogement avec minoration de loyer	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €
	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €
	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €
	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €
	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €
	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €
	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €
	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €

La décision de subvention n'emporte en elle-même aucun droit acquis concernant le montant de la subvention qui est finalement réglé au titre de l'opération. Le maître d'ouvrage doit justifier, de la bonne réalisation et de l'achèvement de l'opération conformément au règlement général et au règlement financier de l'ANRU, relatifs au NPNRU, et dans le respect des dispositions actées dans le protocole de préfiguration ou la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Cet engagement de l'ANRU est imputé sur la délégation de capacités attributives de subvention du département affectées aux Opérations NPNRU nationales

Le paiement de cette subvention est assujéti aux conditions définies dans le règlement financier relatif au NPNRU.

ARTICLE 2.

Le lancement opérationnel de l'opération acté dans le protocole de préfiguration ou la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est prévu au cours du : 2^e semestre 2018

La fin de l'opération actée dans le protocole de préfiguration ou la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est prévue au cours du : 1^{er} semestre 2021

En considération de ce calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération, la décision de subvention sera caduque et automatiquement annulée si, elle n'a pas fait l'objet d'une demande de paiement dans les conditions définies par le règlement financier relatif au NPNRU en vigueur à la date de signature du présent document, avant la fin de l'année 2021

En considération de ce calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération, la subvention sera clôturée automatiquement en l'état sur la base des versements effectués, si elle n'a pas fait l'objet d'une demande de solde dans les conditions définies par le règlement financier relatif au NPNRU en vigueur à la date de signature du présent document, avant le 30 juin 2023

ARTICLE 3.

Dans les conditions définies par le règlement financier relatif au NPNRU, la demande du premier acompte est conditionnée à la justification d'un avancement de

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Opération minimum de 10%.

Dans les conditions définies par le règlement financier relatif au NPNRU, les acomptes peuvent être sollicités avant l'achèvement de l'opération, à concurrence de 80% de la subvention notifiée.

Réception par le prestataire : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

ARTICLE 4.
Dans les conditions définies par le règlement financier relatif au NPNRU, l'instruction et l'ordonnancement des demandes de paiement d'acomptes et du solde seront assurés par l'intermédiaire du délégué territorial de l'ANRU.

Dans les conditions définies par le règlement financier relatif au NPNRU, le paiement des subventions est effectué par l'agent comptable de l'ANRU, après exercice des contrôles prévus aux articles 19 et 20 du titre I du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

ARTICLE 5.

Dans les conditions définies par le règlement général relatif au NPNRU, le directeur général de l'ANRU peut décider, en cas de manquements constatés aux engagements contractualisés par le maître d'ouvrage au sein des protocoles de préfiguration et des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain, la suspension des paiements de subvention pour le maître d'ouvrage, la réduction de la subvention même si celle-ci porte sur un objet différent du concours financier ayant donné lieu au constat, qui peut impliquer le remboursement partiel ou total de la subvention.

ARTICLE 6.

Le délégué territorial de l'ANRU pourra exiger le reversement total ou partiel de la subvention versée, lorsque l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné a été modifié sans autorisation préalable de l'ANRU.

ARTICLE 7.

Dans l'hypothèse, où dans le cadre du programme d'audit interne de l'ANRU, un contrôle à posteriori des éléments remis par le bénéficiaire de la subvention, fait apparaître des sommes indûment perçues par le bénéficiaire, l'ANRU demandera le reversement des sommes en cause.

ARTICLE 8.

En cas de trop perçu constaté postérieurement au paiement d'un acompte ou du solde, le bénéficiaire de la subvention s'engage à reverser sans délai à l'ANRU les sommes indues.

Fait à Basse-Terre le 26/11/2020.

Le délégué territorial de l'agence nationale pour la rénovation urbaine :

IDLOC : 195-6971002-14-0001-001

Prénom, nom du signataire Jean François BOYER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet : 22/04/2022	IV – ANNEXES	IV
Affichage : 22/04/2022	ARRETE ET SIGNATURES	D2

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Nombre de membres en exercice : 0 **48**
 Nombre de membres présents : 0 **35**
 Nombre de suffrages exprimés : 0 **38**

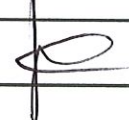


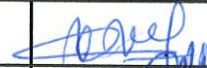



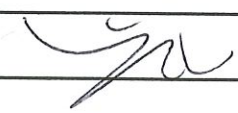




VOTES :

Pour : 0 **37 (dont 3 procurations)**
 Contre : 0
 Abstentions : 0 **1 abstention (M. Olivier SERVA)**

Date de convocation : **le Vendredi 1^{er} Avril 2022**

Présenté par (1), **le Président**
 A, le **les A bymes, le Vendredi 8^{er} Avril 2022**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session **ordinaire**
 A, le **le Vendredi 8^{er} Avril 2022**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

A1 - JALTON Eric - Président	
A2- CHALUS Ary 1er Vice - Président	
A3 - DURIMEL Harry 2ème Vice - Président	
A4- BIRAS Dominique 3ème Vice - Président	
A5 - POLIFONTE-MOLIA Hélène 4ème Vice - Présidente	
A6 - BREDEMENT Georges 5ème Vice - Président	
A7- GUIOUGOU Eliane 6ème Vice-Présidente	
A8- JABES Murielle 7ème Vice - Présidente	
A9 - BANGOU Jacques 8ème Vice-Président	
B1 - FAITHFUL Francesca 9ème Vice -Présidente	
B2- CIRANY Chazy 10ème Vice-Présidente	
B3- CHAMMOUGON-ANNO Sylvie 11ème Vice-Présidente	
B4- LACASCADE - CLOTILDE Marie Corine 12ème Vice-Présidente	
B5 - COMPPER Marie-Gilberte 13ème Vice-Présidente	
B6 - FOULE Teddy 14ème Vice-Président	
C1 - PETRO Corinne Conseillère communautaire	
C2- THICOT PIERRE Lucien Conseiller communautaire	
C3 - NABAJOTH-DELOUMEAUX Renée George Conseillère communautaire	
C4- PARAT-EDOM Laisely Conseillère communautaire	
C5- DAUBIN Georges Conseiller communautaire	
C6- SURDIN William Conseiller communautaire	

971-200018653-20220420-20220402286-DE

Accusé certifié exécutoire

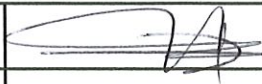

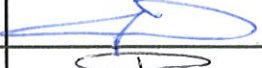


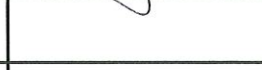
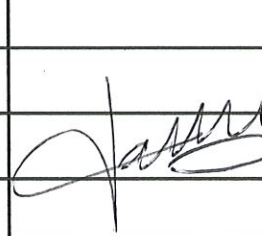
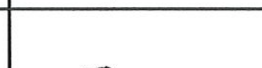

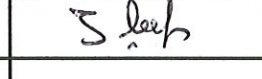

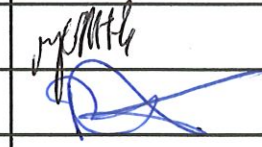



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Réception par le préfet : 22/04/2022

Affichage : 22/04/2022

971-200018653-20220420-20220402286-DE

C7- CELIGNY Jean-Luc Conseiller commentaire	
C8- GALVANI Tania Conseillère communautaire	
C9- PIQUION Lyliane Conseillère communautaire	
D1- MERIDAN Didier Conseiller communautaire	
D2- BAZILE-CHALUS Claudine Danila Conseillère communautaire	
D3- BEAUZOR - ALEXIS Marie Claude Conseillère communautaire	
D4- DAHOMAIS Johanne Conseillère communautaire	
D5- DESSOUT Justin Conseiller communautaire	
D6- ENJARIC Sandra Conseillère communautaire	
D7- EUSTACHE Fred Conseillère communautaire	
D8- FAVORINUS Jacqueline Conseillère communautaire	
D9- GARGAR Maddy Conseillère communautaire	
E1- HENRY Fulbert Sylvère Conseiller communautaire	
E2- LEBLANC Solange Conseillère communautaire	
E3- LEE Joseph conseiller communautaire	
E4- MADO Michel conseiller communautaire	
E5- MANDIL Marie Andrée Conseillère communautaire	
E6- MARCIN Magaly Conseiller communautaire	
E7- MICHELY Fabert Conseiller communautaire	
E8 - MOUNIEN Marie Camille Conseillère communautaire	
E9- NABAJOTH Alix Conseiller communautaire	
F1- RAUZDUEL Rosan Conseiller communautaire	
F2- SERVA Olivier Conseiller communautaire	
F3- SOREZE Alain conseiller communautaire	
F4- SURVILLE-PERAFIDE Nadiah Conseillère communautaire	
F5 -THEOPHILE Dominique Conseiller communautaire	
F6 -THEOPHILE Nadège Elisabeth Conseillère Communautaire	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.